

Objectif 2024

PROJET D'ETABLISSEMENT

Lycée d'Arsonval

65, RUE DU PONT DE CRETEIL 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES

www.lyceedarsonval.fr

Ambition
Excellence

Éducation
Respect

Coopération
Solidarité

Les savoirs et les
apprentissages

Les trajectoires
de réussite

Les professionnels
du service public

L'ouverture au
monde

La vie ensemble
au lycée

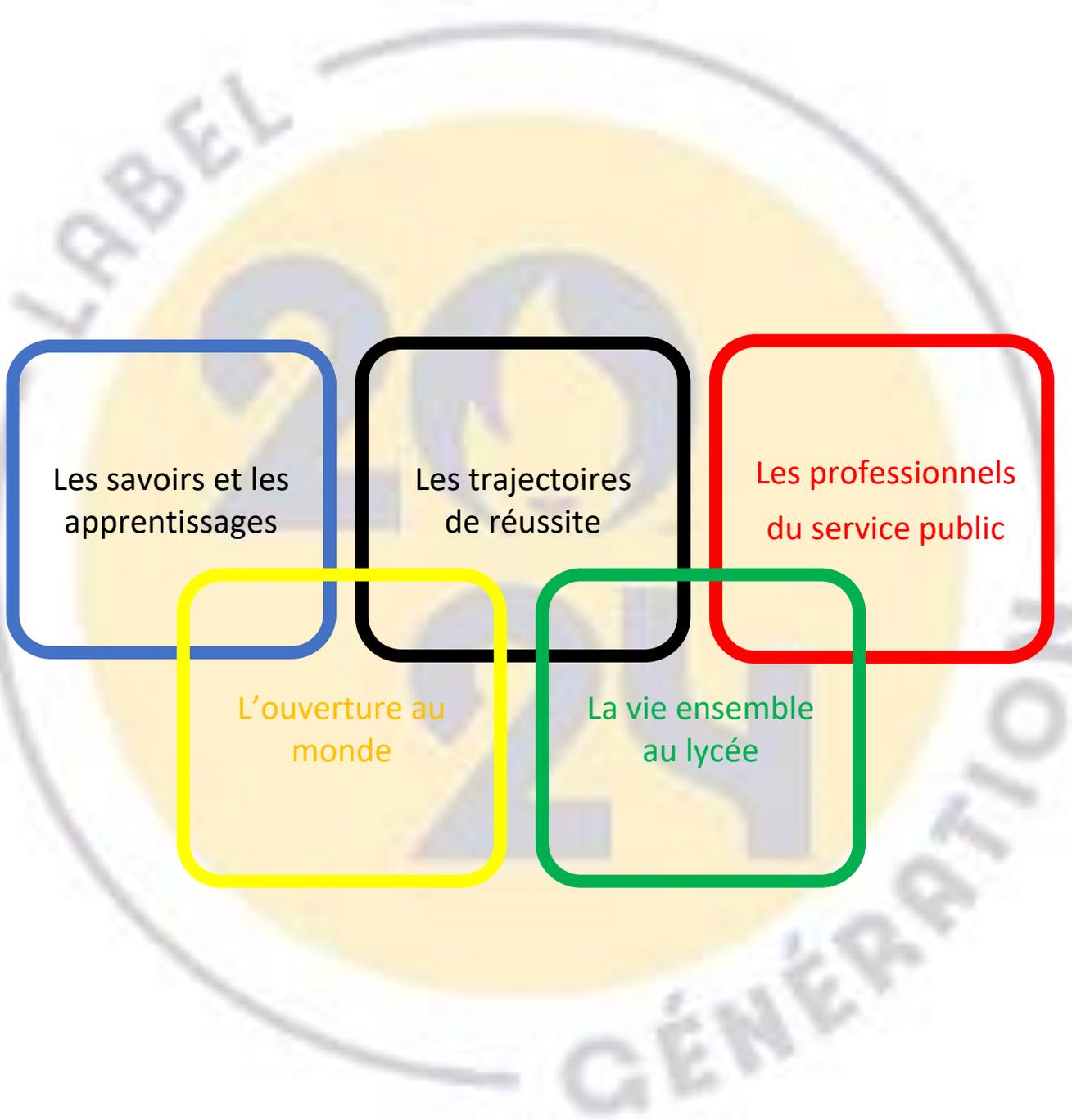


Table des matières

Le lycée en 2020 :	3	ELCS : Enquête locale de climat scolaire	13
Contexte géopolitique de l'Établissement	3	ENQUETE LOCALE - ELEVES	13
Les personnels	6	ENQUETE LOCALE - PARENTS	17
Des indicateurs	8	ENQUETE LOCALE - PERSONNELS	19
Axe 1 : Les savoirs (apprentissages)	21		
Priorité 1 : Adapter stratégies d'enseignement et d'apprentissage au besoins des élèves en toute circonstance	21		
Objectif 1 : Faire de l'évaluation l'indicateur indispensable à la réussite d'un élève	21		
Objectif 2 : Placer la compétence orale comme enjeu transversal d'égalité sociale	23		
Priorité 2 : Permettre à chaque élève de progresser	24		
Objectif 1 : Accompagner les élèves pour réduire les difficultés et les in Égalités.....	24		
Objectif 2 : Développer l'autonomie en explicitant les outils et leurs usages.....	25		
Axe 2 : L'ouverture au monde	26		
Priorité 1 : Ouvrir le monde aux élèves par la culture, l'art et le sport	26		
Objectif 1 : Développer les liens et les échanges internationaux	26		
Objectif 2 : Encourager nos élèves à leur enrichissement personnel.....	28		
Priorité 2 : Faire des élèves les citoyens éclairés du monde de demain	30		
Objectif 1 : Définir les usages responsables du numérique.....	30		
Objectif 2 : Sensibiliser les élèves à la santé et au bien-Être de soi et de son entourage.....	30		
Axe 3 : Les trajectoires de réussites.....	32		
Priorité 1 : Contruire des parcours lisibles et accompagnants pour les élèves.....	33		
Objectif 1 : Construire une continuité pérenne École-Collège-Lycée	33		
Objectif 2 : Encourager l'appétence pour les sciences notamment chez les filles	34		
Objectif 3 : Structurer et renforcer les partenariats avec l'enseignement supérieur	35		
Priorité 2 : Apporter des réponses à toutes formes de décrochage scolaire	37		
Objectif 1 : Placer le GPDS au cœur des instances majeures de l'établissement	37		
Objectif 2 : Proposer des parcours de réussites clairs et lisibles.....	38		
Axe 4 : La vie ensemble au lycée	39		
Priorité 1 : Engager chaque acteur du lycée dans une démarche responsable	39		
Objectif 1 : Penser les usages pour développer l'Écocitoyenneté	39		
Objectif 2 : Faire en sorte que prémunir et prévenir devienne un réflexe pour tous.	40		
Priorité 2 : Engager les élèves pour le respect des valeurs de la république	41		
Objectif 1 : Permettre aux Élèves de connaître leurs droits et leurs devoirs	41		
Objectif 2 : Engager les élèves dans une relation d'altérité	42		
Axe 5 : Les professionnels du service public	45		
Priorité 1 : Former les Équipes pour répondre aux des besoins des élèves.....	45		
Objectif 1 : Penser en équipe les besoins en formation et accompagnement des personnels.....	45		
Objectif 2 : Consolider les usages du numérique.....	46		
Priorité 2 : Rendre le lycée attractif par la qualité de ses pratiques professionnelles.....	47		
Objectif 1 : Accentuer la lisibilité et la visibilité du lycée en définissant les règles de communications et d'accueil qui répondent à toutes les attentes	47		
Objectif 2 : Poursuivre les aménagements des espaces et définir leurs usages	48		

Constitution de la V^{ème} République du 4 octobre 1958 - article Premier

"La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée.

La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales."

Article L111-1 du CODE DE L'ÉDUCATION

Modifié par LOI n° 2019-791 du 26 juillet 2019 - art. 27

L'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à la scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction. Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement. Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative.

Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des dignités des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité. Par son organisation et ses méthodes, comme par la formation des maîtres qui y enseignent, il favorise la coopération entre les élèves.

Dans l'exercice de leurs fonctions, les personnels mettent en œuvre ces valeurs.

Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté.

Pour garantir ce droit dans le respect de l'égalité des chances, des aides sont attribuées aux élèves et aux étudiants selon leurs ressources et leurs mérites. La répartition des moyens du service public de l'éducation tient compte des différences de situation, notamment en matière économique, territoriale et sociale.

Elle a pour but de renforcer l'encadrement des élèves dans les écoles et établissements d'enseignement situés dans des zones d'environnement social défavorisé et des zones d'habitat dispersé, et de permettre de façon générale aux élèves en difficulté, quelle qu'en soit l'origine, en particulier de santé, de bénéficier d'actions de soutien individualisé.

L'école garantit à tous les élèves l'apprentissage et la maîtrise de la langue française.

L'acquisition d'une culture générale et d'une qualification reconnue est assurée à tous les jeunes, quelle que soit leur origine sociale, culturelle ou géographique.

Le lycée en 2020 :

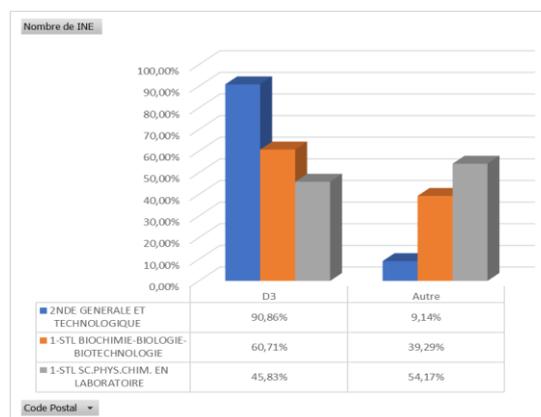
Contexte géopolitique de l'Établissement

Son **P**ublic

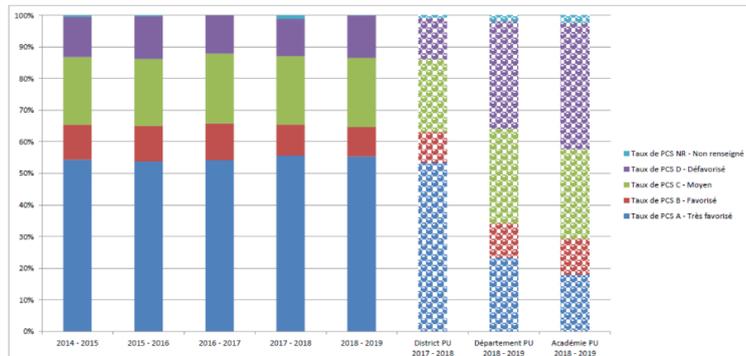
Les 1160 élèves du lycée d'Arsonval rentrent dans les apprentissages dès les premiers jours de l'année. Ils sont motivés, courtois et connaissent pour la plupart les usages du vivre ensemble.

SesLes élèves du secondaire viennent pour la plupart des collèges du secteur (Joinville et Saint Maur).

Cependant, 15 % viennent de communes limitrophes ou autres, notamment dans la filière STL



Répartition des PCS (catégories socioprofessionnelles) en 5 postes (sources APAE) :

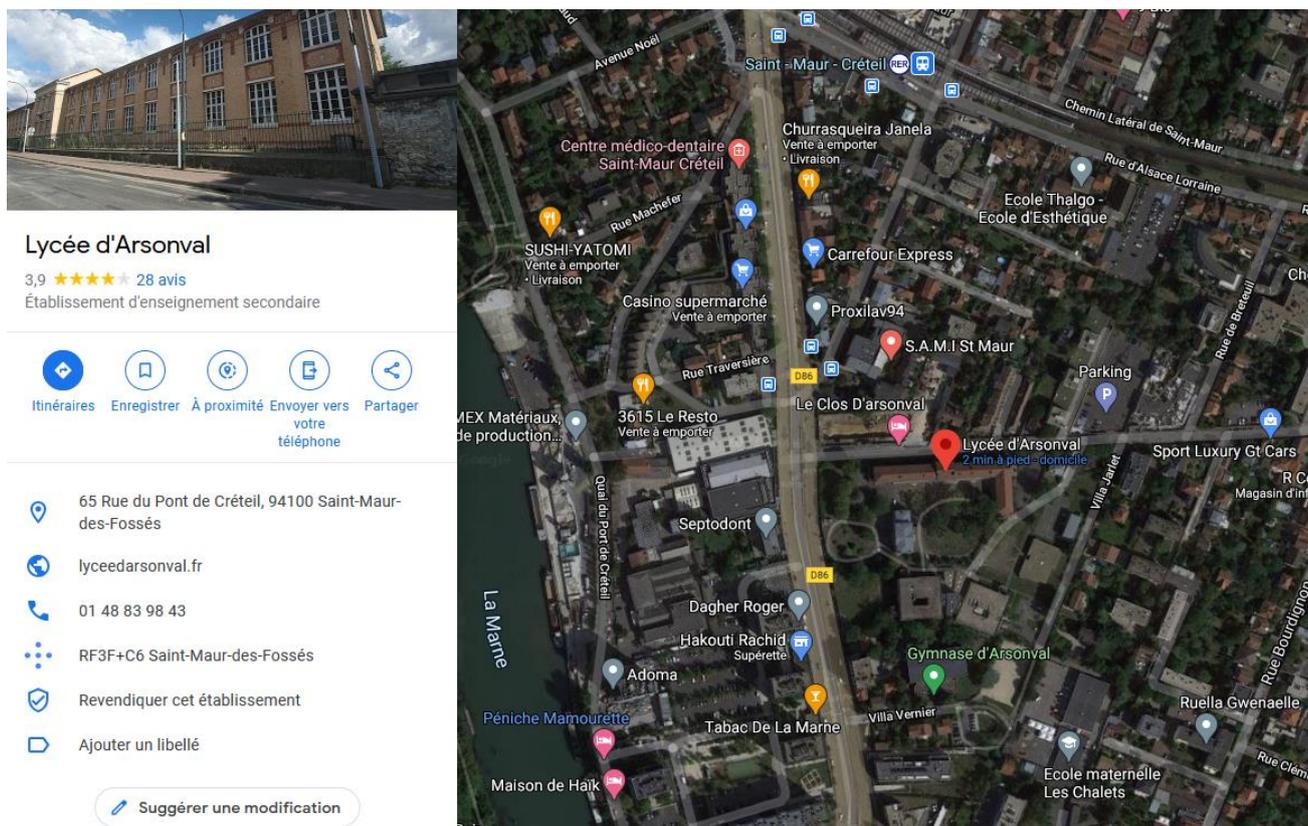


PCS

A l'image du district 3, le lycée accueille une population très favorisée, contrairement à la moyenne départementale et académique.

Néanmoins, Le lycée d'Arsonval est le lycée de secteur du quartier du Pont-de-Créteil qui est classé QPV. Il convient d'accorder une attention particulière aux 3.6% d'élèves des familles de ce quartier qui peuvent être davantage fragilisés face à leur scolarité.

L'engagement lycéen y est actif et porteur de projets. En partenariat avec les associations du lycée (MDL et AS), le CVL organise notamment une semaine en faveur des droits de l'homme et de la citoyenneté et une autre pour la promotion artistique et culturelle tous les ans. Le lycée est engagé dans plusieurs démarches éco-responsables et est labellisé E3D, Eco-lycée et Eco-Responsable IDF. Particulièrement attaché à la pratique sportive ainsi qu'aux valeurs du sport par l'intermédiaire de l'enseignement d'EPS et le fonctionnement de l'AS le lycée vient de recevoir le label Génération 2024.



Le lycée d'Arsonval se situe au cœur de l'Île-de-France, dans le Val-de-Marne, à Saint-Maur-des-Fossés, à proximité du seul quartier classé politique de la ville de la commune. Il est très proche de la ligne A du RER qui le place à 19 minutes de Paris et de la ligne de TVM à côté du pont de Créteil. Il est à mi-chemin entre les collèges Rabelais et Ronsard de la même commune, et voisin de l'école primaire publique des Chalets.

La ville compte un théâtre, deux cinémas dont le Cinéma Le Lido, un musée, un Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR), une médiathèque, une Artothèque et une Logithèque.

Les travaux du métro du grand Paris modifient l'environnement proche du lycée avec la construction de deux parkings qui sont le lieu de différents trafics notamment de stupéfiants. Les différentes polices (PN et PM) et le CLSPD de la ville n'ignorent pas cette problématique. Par ailleurs, ces travaux ont induit le lancement de trois programmes immobiliers importants adjacents au lycée. Ces multiples chantiers engendrent des nuisances non négligeables auxquelles les collectivités territoriales sont particulièrement attentives.

Il est fort probable qu'à moyens termes la démographie scolaire soit impactée. Le Rectorat, la mairie, le conseil départemental et la Région étudient l'évolution de l'offre de scolarisation dans l'est Parisien.

Notre établissement est situé dans un parc de 2 hectares. Il est composé de 7 bâtiments d'usages différents :

- Le « Château » qui contient la direction et les services administratifs compte également trois logements de fonction. Trois salles de classe utilisées dans des conditions sanitaires déplorables, y seront condamnées dans un avenir proche. Elles doivent être remplacées par un bâtiment démontable supplémentaire prévu pour la rentrée 2021.
- Le bâtiment Bollier qui accueille l'ensemble des enseignements de chimie et de physique. C'est le bâtiment où sont accueillis l'agrégation externe de chimie, le CAPES interne et les Olympiades Nationales de Chimie.
- Le logement de l'adjointe gestionnaire, et la loge qui abrite également le logement de l'agent d'accueil.

- Le bâtiment démontable qui compte trois salles de classe et le bâtiment Ader où se trouvent les enseignements de SI.

Le bâtiment Galilée qui héberge la demi-pension (cuisine et réfectoire), les vestiaires des agents et l'atelier des OP ainsi que de nombreuses réserves dans une partie du sous-sol, le service médico-social, la vie scolaire, la salle des professeurs, le CDI et deux étages de salles de classes. La particularité de ce bâtiment est que son sous-sol dispose d'une salle de théâtre qui ne fait pas partie du Lycée. En revanche, la propriété ne semble pas totalement définie entre les différentes collectivités territoriales.

Cette configuration aérée et verdoyante confère au lycée un cadre agréable qui participe de façon non négligeable à un climat scolaire apaisé.

Les équipements pédagogiques sont régulièrement mis à jour et permettent un enseignement scientifique de haut niveau. Le lycée est passé à la rentrée 2019 au 100 % numérique, le matériel informatique est de bonne qualité, tous les élèves du secondaire bénéficient de matériel individuel, PC portables ou tablettes fournis par la région. Toutes les salles sont équipées de vidéo projecteur et le WIFI pédagogique a été déployé à la rentrée 2020.

Ses **E**nseignements

Le lycée d'Arsonval possède une offre de formation générale et technologique. Il propose 10 spécialités pour le baccalauréat général. Une seule filière technologique est offerte aux élèves celle de « sciences et techniques de laboratoire » avec les deux options Biotechnologie et Sciences Physique-Chimie de Laboratoire.

Le lycée dispose de formations post-baccalauréats : une section de techniciens supérieurs préparant le BTS des métiers de la chimie ; deux classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques (une PCSI-PSI* et une TPC qui a vocation à accueillir des élèves issus de baccalauréat technologique STL).

Depuis la rentrée 2018, le lycée a la possibilité d'ouvrir une UFA pour le BTS des métiers de la chimie. Malgré une forte demande via Parcoursup, cette unité de formation n'a pas pu encore ouvrir faute de contrat d'alternance.

Historiquement, le lycée présente une coloration scientifique forte, notamment concernant la chimie et la physique. Néanmoins, le lycée se caractérise aussi par son offre en langues anciennes : latin et grec, ses enseignements dans le domaine des arts et désormais par son ouverture européenne et internationale.

L'enseignement artistique

Au cœur du contrat d'objectif voté au mois de mars 2018 (un des huit leviers du contrat), l'ouverture artistique et culturelle occupe une place majeure et historique au lycée d'Arsonval.

L'enseignement optionnel en théâtre a ouvert en 1994, il a été maintenu par des ateliers à partir de 2017, puis a été restauré en 2020. Le lycée propose également l'enseignement de spécialité (créé en 2000).

Le lycée d'Arsonval compte en outre un enseignement optionnel en musique et à partir de la rentrée prochaine (septembre 2020) dans le cadre de la mise en place de la réforme du Lycée, la spécialité musique en partenariat avec le conservatoire à Rayonnement Régional de la commune.

Ces enseignements permettent à de nombreux élèves de Saint-Maur-des-Fossés d'inscrire, de façon durable, au cœur de leur parcours scolaire des pratiques artistiques. En effet, le collège Pierre de Ronsard compte parmi ses classes une Classe à Horaires Aménagés Théâtre et le collège Le Parc une Classe à Horaires Aménagés Musique et Danse. Les journées portes ouvertes organisées annuellement témoignent de la volonté des élèves saint-mauriens de poursuivre leur parcours en y inscrivant le théâtre, mais aussi de l'intérêt suscités par ces enseignements chez des élèves résidant dans des communes limitrophes ou avoisinantes (Champigny-sur-Marne, Créteil, Joinville-le-Pont) dont les lycées ne proposent pas d'enseignement théâtre.

À l'entrée en classe de seconde, les demandes pour l'option théâtre oscillent chaque année entre 50 et 90, pour une classe de 36 élèves.

En enseignement de spécialité, les effectifs varient entre 12 et 24 élèves. La moyenne observée sur les dix dernières années est de 17 élèves par promotion.

En enseignement optionnel, les effectifs ont été constants jusqu'en 2017, à raison d'une quinzaine d'élèves en première comme en terminale.

Les enseignements artistiques contribuent donc depuis longtemps, et de façon pérenne, à l'identité du lycée d'Arsonval et à sa singularité dans le district dont il relève.

L'enseignement des langues

Le lycée propose de l'Anglais, de l'Espagnol et de l'Allemand. Une section Européenne Anglais/Histoire Géographie y accueille en moyenne 90 élèves tous les ans.

La mise en place d'une référente ouverture européenne et internationale, a permis de dynamiser l'enseignement des langues vivantes au lycée d'Arsonval.

Alors qu'aucune mobilité n'était envisagée avant septembre 2017, aujourd'hui le lycée compte quatre destinations privilégiées et partenariales (RU, Espagne, Allemagne et Suède) pour nos élèves et nos enseignants sur les trois niveaux du lycée.

Depuis la rentrée 2019, les classes de seconde ont été regroupées par deux afin de réaliser des groupes à effectifs réduits à maximum 24 élèves. L'enseignement technique en langues vivantes de la voie technologique et de BTS est effectué en co-enseignement. Le lycée d'Arsonval propose l'enseignement d'une deuxième langue vivante en espagnol et en allemand aux étudiants du lycée. A l'initiative des enseignants de langues, deux salles de classe ont été spécifiquement aménagées de mobilier modulable.

Précurseurs dans les usages du numérique les enseignants de langues du lycée sont à l'origine du passage au 100% numérique.

Cette politique active d'ouverture européenne et internationale a permis au lycée d'obtenir le label etwinning school en janvier 2019 et le label Euroscol en juin de la même année.

Les personnels

Enseignants

Le lycée d'Arsonval compte 103 enseignants dont plus de la moitié sont agrégés. Les enseignants sont très investis dans leurs enseignements et leurs projets qui sont de grande qualité.

Avec la réforme du lycée, le travail collaboratif notamment en conseils d'enseignement et en conseil pédagogique est riche.

La majorité de l'équipe est de bonne volonté. Les coordonnateurs de discipline, les référents et les membres du conseil pédagogique permettent quotidiennement de mettre en œuvre les différentes pistes de progrès envisagées.

Les enseignants sont très attachés aux résultats des examens pour leurs élèves. Ainsi, la mise en place de la réforme, la prise en compte du contrôle continu et la réflexion sur les E3C, ont permis d'amorcer une réflexion globale sur l'accompagnement des élèves en fonction de leurs besoins et, de fait, de l'évaluation de leurs progrès.

Cette réflexion doit se poursuivre, elle est même particulièrement active depuis l'année dernière en raison de la situation sanitaire singulière qui impacte directement les modalités d'obtention du Bac.

Vie scolaire

Le service de vie scolaire est composé de deux conseillers principaux d'éducation et de quatre postes d'AED sur lesquels en moyenne 6 étudiants sont recrutés à temps plein ou à mi-temps.

Au lycée d'Arsonval, le service vie scolaire est un véritable lieu d'échange privilégié entre les élèves et le personnel d'éducation pour traiter de toutes les questions relatives au vécu de chaque élève dans l'établissement.

L'objectif est de favoriser l'intégration de chaque élève dans son milieu éducatif.

La vie scolaire est souvent le premier interlocuteur pour les élèves et leurs parents, elle assure une fonction d'accueil, d'information, de prévention, de conseil et de relais auprès des différents services.

Il s'agit d'assurer une bonne surveillance des élèves pour garantir leur sécurité, et le déroulement de leur scolarité dans des conditions optimales

Les conseillers principaux d'éducation contribuent à l'épanouissement personnel de l'élève, ils favorisent et développent l'investissement scolaire, l'autonomie et l'implication dans l'exercice de la citoyenneté. Présents dans les différentes instances de l'établissement ils sont des acteurs importants pour animer la vie du lycée.

En collaboration avec l'équipe pédagogique, le professeur principal et l'équipe de direction, Ils préviennent le décrochage scolaire par un suivi régulier de l'assiduité et des entretiens avec l'élève et sa famille. Ils participent activement à tous les conseils de classe et au GPDS du lycée.

Agents

Région

L'équipe des personnels territoriaux est composée d'un chef de cuisine, un agent chef et 17 autres agents d'entretien. Ils font face au quotidien à la complexité situationnelle : cinq bâtiments chacun de configuration différente et un grand parc arboré.

Administratifs

Le service administratif est composé de l'adjointe gestionnaire et de trois secrétariats : secrétariat du proviseur et des élèves post-bac, secrétariat du proviseur adjoint et des élèves pré-bac ainsi que le secrétariat d'intendance. Cela représente 4 personnels à titre définitif et un demi-poste provisoire pour donner suite à la fermeture du siège de l'agence comptable.

Le lycée accueille un professeur des écoles en réadaptation.

Parents

Le lycée d'Arsonval est très attractif. Les PCS y sont très élevés. L'exigence des parents est importante, aussi bien pour la qualité des enseignements, que pour les résultats de leurs enfants.

Les familles sont très attachées au prestige de l'établissement, à son histoire, à ses caractéristiques scientifiques ainsi qu'à sa politique artistique et culturelle notamment ses enseignements de musique et de théâtre. Les parents sont attentifs à la scolarité de leurs enfants dans ce lycée. En effet, ils ont choisi cet établissement pour sa réputation. Leur présence aux réunions de rentrée, ou aux remises de bulletin est effective.

Des relations cordiales se sont mises en place avec les fédérations de parents. La participation des élus est active au sein des instances. Depuis l'année dernière, les parents d'élèves organisent au sein du lycée un forum des métiers où beaucoup d'entre eux présentent leurs métiers et leurs parcours. Ce forum est très apprécié des élèves. Les parents soutiennent et accompagnent également des projets du CVL et de la MDL.

Une réunion mensuelle entre la direction du lycée et les deux présidents des fédérations (PEEP, FCPE) est en place depuis trois ans.

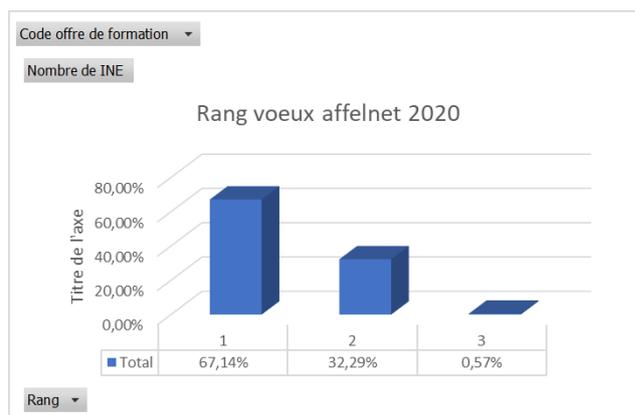
Des indicateurs

Attractivité

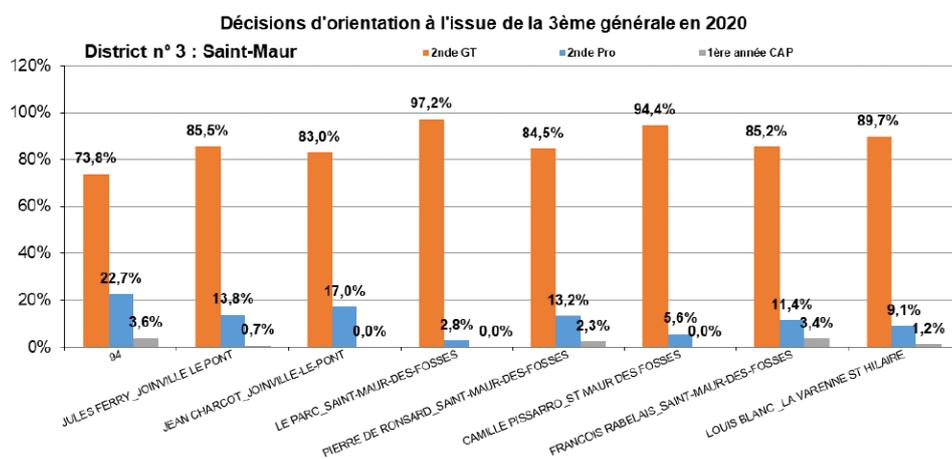
Recrutement en seconde

Le lycée d'Arsonval est un établissement qui bénéficie d'une bonne image auprès des familles, Néanmoins une baisse de son attractivité est remarquée à la rentrée 2020.

77,5% des élèves de seconde avaient demandé le lycée en vœux 1 dans la procédure AFFELNET au printemps 2019, 77% en 2018 et 75 en 2017.



Les collèges du District 3 sont ceux du Val-de-Marne qui orientent le moins vers les voies professionnelles leurs élèves de troisième.

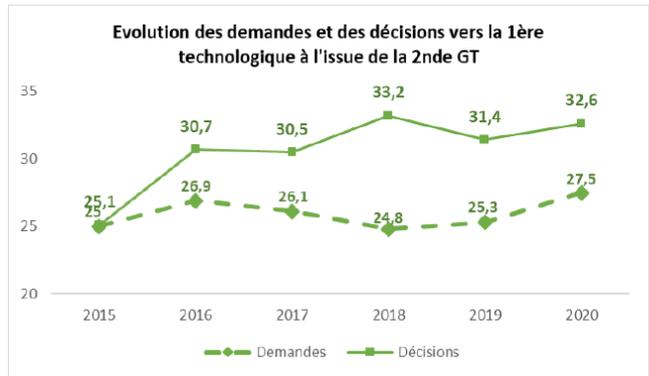
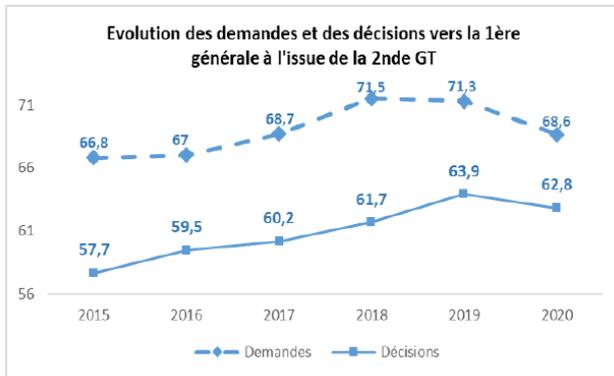


Ce constat sur le District 3 est cohérent avec les chiffres du niveau scolaire des élèves arrivant en seconde (essentiellement du D3) qui sont en progression et supérieurs aux niveaux départemental et national.

Public + Privé			2018	2019
Niveau scolaire des élèves de 2nde GT en Français / Maths				
Français	Etab		11,5	12,4
	Dépt		11,0	11,4
	Acad		10,6	11,0
	Région		11,1	11,3
Mathématiques	Etab		11,8	11,7
	Dépt		11,1	10,8
	Acad		10,3	9,9
	Région		11,2	10,8

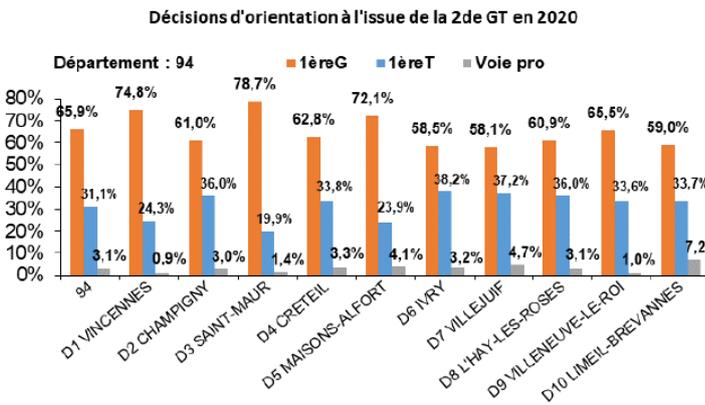
Public + Privé						
Niveau scolaire des élèves de 2nde GT		2015	2016	2017	2018	2019
Niveau	Etab	11,6	11,2	11,1	11,6	12,0
	Dépt	11,1	10,9	10,8	11,2	11,1
	Acad	10,5	10,3	10,3	10,7	10,5
	France	11,5	11,3	11,2	11,3	11,4

Public + Privé						
Niveau scolaire des élèves de 2nde GT selon le sexe		2015	2016	2017	2018	2019
Filles	Etab			11,2	11,8	12,2
	Dépt			10,9	11,3	11,2
	Acad			10,4	10,8	10,7
	Région				11,3	11,1
Garçons	Etab			11,0	11,5	11,7
	Dépt			10,6	11,0	11,0
	Acad			10,1	10,5	10,4
	Région				10,9	11,0

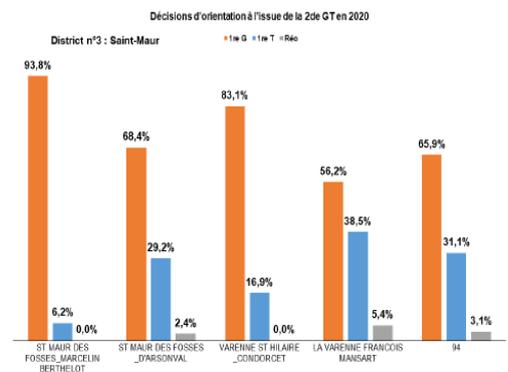


Sur l'Académie de Créteil, la rentrée 2020 est marquée par une baisse de demande pour la voie générale et une augmentation pour la voie technologique à la rentrée 2020.

Recrutement en première STL



Sur le District 3 environ 20% des élèves de seconde sont orientés en première technologique.



Cependant on constate que le lycée d'Arsonval porte ce taux à plus de 29 % à la rentrée 2020.

Par ailleurs, la tendance à la progression pour la voie technologique ne se retrouve pas pour les filières STL que le lycée propose.

Spécialité	V1	Capacités d'affectation	Taux de pression 2020	Taux de pression 2019	Tendance
1-STMG SC. & TECHNO. MANAGEMENT GESTION	6 585	6 487	102%	101%	↗
1STI2D SC. & TECHN. INGEN INNOV.DEV DUR.	1 802	2 015	89%	87%	↗
1-ST2S SC. & TECHNO. SANTE & SOCIAL	1 527	1 627	94%	93%	↗
1STD2A SC. & TEC.DESIGN-ARTS APPLIQ	374	214	175%	174%	↗
1-STL BIOCHIMIE-BIOLOGIE-BIOTECHNOLOGIE	233	291	80%	82%	↘
1-STL SC.PHYS.CHIM. EN LABORATOIRE	124	180	69%	77%	↘
1-STHR SC.&TEC. HOTELIER RESTAURAT.	101	104	97%	88%	↗
Total général	10 746	10 918	98%	97%	↗

Les deux spécialités du lycée sont en recul à la rentrée 2020, avec en biotechnologie moins de 1 élève par place et en SPCL un seul élève pour deux places.

1-STL BIOCHIMIE-BIOLOGIE-BIOTECHNOLOGIE	77	AVON	URUGUAY FRANCE	30	38	30	126,7%
1-STL BIOCHIMIE-BIOLOGIE-BIOTECHNOLOGIE	77	LOGNES	EMILY BRONTE	48	22	22	45,8%
1-STL BIOCHIMIE-BIOLOGIE-BIOTECHNOLOGIE	77	MEAUX	HENRI MOISSAN	18	14	16	77,8%
1-STL BIOCHIMIE-BIOLOGIE-BIOTECHNOLOGIE	77	PONTAULT COMBAULT	CAMILLE CLAUDEL	12	13	12	108,3%
1-STL BIOCHIMIE-BIOLOGIE-BIOTECHNOLOGIE	77	ROZAY EN BRIE	LA TOUR DES DAMES	18	13	13	72,2%
1-STL BIOCHIMIE-BIOLOGIE-BIOTECHNOLOGIE	93	ROMAINVILLE	LIBERTE	28	41	28	146,4%
1-STL BIOCHIMIE-BIOLOGIE-BIOTECHNOLOGIE	93	ST DENIS	PAUL ELUARD	50	32	42	64,0%
1-STL BIOCHIMIE-BIOLOGIE-BIOTECHNOLOGIE	94	CACHAN	LYCEE POLYVALENT DE CACHAN	30	20	23	66,7%
1-STL BIOCHIMIE-BIOLOGIE-BIOTECHNOLOGIE	94	CHAMPIGNY/MARNE	LOUISE MICHEL	30	14	15	46,7%
1-STL BIOCHIMIE-BIOLOGIE-BIOTECHNOLOGIE	94	ST MAUR DES FOSSES	D'ARSONVAL	27	26	26	96,3%
1-STL SC.PHYS.CHIM. EN LABORATOIRE	77	LE MEE/SEINE	GEORGE SAND	18	16	18	88,9%
1-STL SC.PHYS.CHIM. EN LABORATOIRE	77	MEAUX	HENRI MOISSAN	18	3	4	16,7%
1-STL SC.PHYS.CHIM. EN LABORATOIRE	77	PONTAULT COMBAULT	CAMILLE CLAUDEL	12	9	9	75,0%
1-STL SC.PHYS.CHIM. EN LABORATOIRE	93	AUBERVILLIERS	HENRI WALLON	24	23	24	95,8%
1-STL SC.PHYS.CHIM. EN LABORATOIRE	93	SEVRAN	BLAISE CENDRARS	24	12	14	50,0%
1-STL SC.PHYS.CHIM. EN LABORATOIRE	93	ST DENIS	PAUL ELUARD	12	14	12	116,7%
1-STL SC.PHYS.CHIM. EN LABORATOIRE	94	IVRY/SEINE	FERNAND LEGER	24	23	24	95,8%
1-STL SC.PHYS.CHIM. EN LABORATOIRE	94	ST MAUR DES FOSSES	D'ARSONVAL	48	24	25	50,0%

Scolarité

La scolarité des élèves au lycée d'Arsonval est linéaire pour la majorité des élèves.

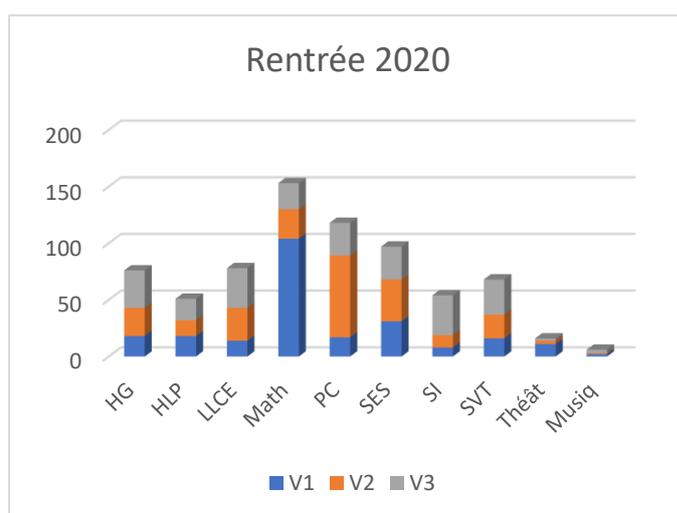
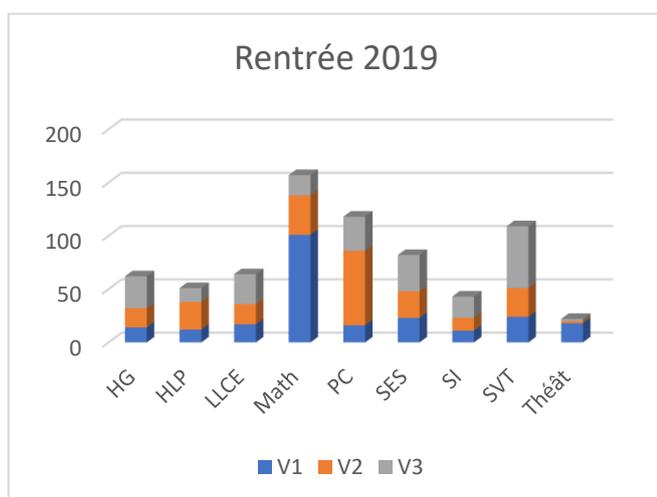
Le taux de redoublement en seconde était de 13,4% en 2015, Il est passé à 5,1% en 2016 et 4,3% en 2017 puis 5,8% en 2018. Il est désormais à 2,9% pour la rentrée 2020.

L'orientation des élèves en fin de seconde se fait majoritairement vers la voie générale (67,4% rentrée 2019).

Orientation de fin de seconde rentrée 2019

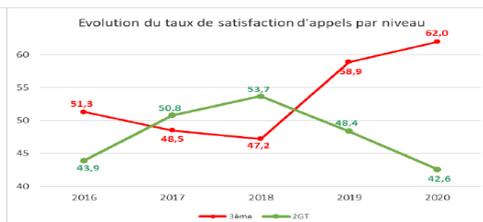
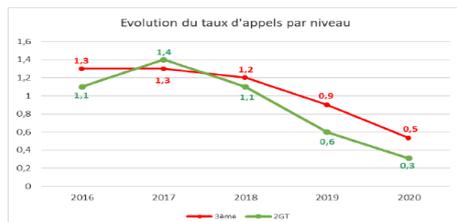
Taux de passage post-2nde GT	2016	2017	2018	2019	2020
1ère L	10,5	10,0	11,4		
1ère ES	19,8	18,3	20,2		
1ère S	32,3	35,4	36,5		
1ère Générale	62,6	63,7	68,1	67,4	68,4
1ère STL	11,9	10,6	9,9	9,2	5,0
1ère STMG	13,3	10,6	9,1	13,9	16,2
1ère ST2S	1,1	1,4	1,2	0,6	1,5
1ère STD2A	0,3				0,3
1ère STI2D	2,5	3,7	2,0	3,1	5,3
1ère STAV/S2TMD/Spécifique		0,6		0,3	0,9
1ère PRO	0,8	0,6		0,8	0,9
2nde PRO	0,3	0,6	0,3		
Autres situations (Avis favorable VP)	2,1	3,9	3,6	2,2	1,5
Redoublement	5,1	4,3	5,8	2,5	2,9

Vœux des Spécialités des élèves allant en 1ere Générale



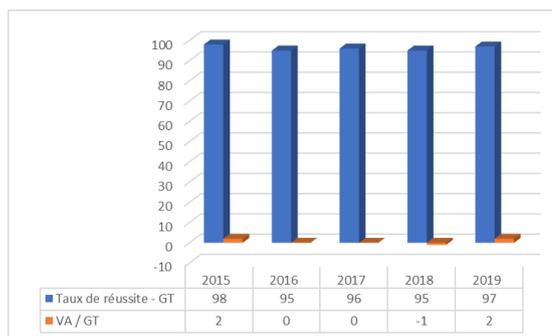
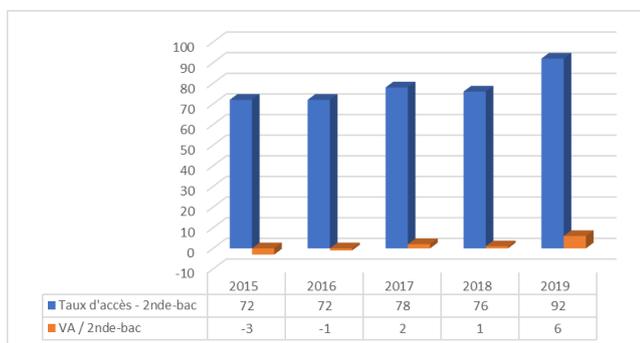
Alors que les satisfactions des appels de fin de seconde diminuent sur l'Académie, 100% des appels des familles du lycée d'Arsonval obtiennent satisfaction en 2020.

Niveau	ÉVOLUTION DES APPELS AU NIVEAU DE L'ACADEMIE									
	Taux d'appels (%)					Taux de satisfaction des appels (%)				
	2016	2017	2018	2019	2020	2016	2017	2018	2019	2020
3ème	1,3	1,3	1,2	0,9	0,5	51,3	48,5	47,2	58,9	62,0
2GT	1,1	1,4	1,1	0,6	0,3	43,9	50,8	53,7	48,4	42,6
Total	1,2	1,3	1,2	0,8	0,4	48,5	49,5	49,7	55,6	56,5



Indicateurs de valeurs ajoutée

Le taux d'accès de la seconde à la terminale a une tendance très favorable au regard des cinq dernières années. Avec un taux de 92% en 2019 et une valeur ajoutée de +6



Les résultats au baccalauréat du lycée restent très positifs et sur une voie de progrès, avec 97 % de réussite et +2 de valeur ajoutée pour 2019.

RESULTATS BAC 2020

Rectorat de Créteil - Pôle Académique de Prospective et de Performance (PAPP)réalisé le 31 juillet 2020

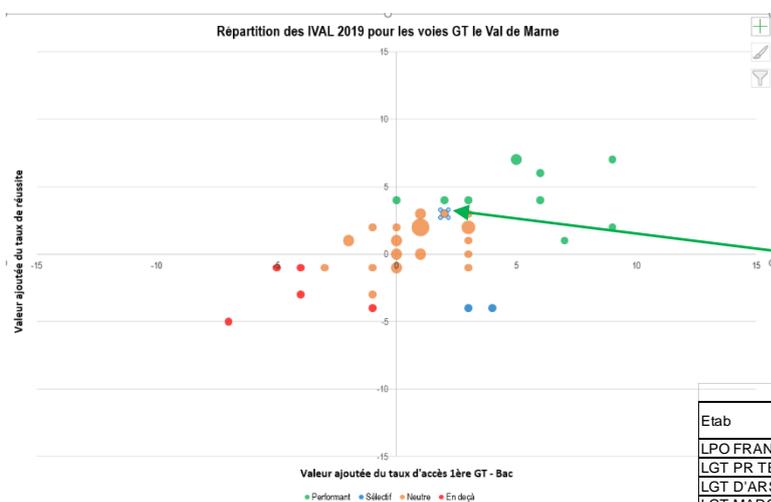
Série	Présentés 2015	Présentés 2016	Présentés 2017	Présentés 2018	Présentés 2019	Présentés 2020(P)	Taux d'admis 2015	Taux d'admis 2016	Taux d'admis 2017	Taux d'admis 2018	Taux d'admis 2019	Taux d'admis 2020 (P)
ES	70	62	71	65	71	70	99	94	100	95	99	100
L	28	34	34	36	33	35	89	100	100	94	100	100
S	135	137	134	122	124	120	99	96	93	97	97	100
Total voie générale	233	233	239	223	228	225	97	96	96	96	98	100
STL	68	69	54	74	71	72	99	93	96	93	93	99
Total voie technologique	68	69	54	74	71	72	99	93	96	93	93	99
Total voies générale et technologique	301	302	293	297	299	297	98	95	96	95	97	100

Les mentions et récompenses

Parmi les élèves qui ont réussi au Baccalauréat 2020, ont obtenu une mention : (en %)

BAC	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Série ES	36,5	58,6	40	69	56,5	62,8	51,4
Série L	50	36,6	59	50	50	75,7	77,1
Série S	76	61,8	72	71,8	73	67,2	59
Séries STL	65,1	58,8	62,5	66	50,8	48,5	57,3

25 mentions Très Bien (2 en L, 3 en ES, 15 en S et 5 en STL).
58 mentions Bien
95 mentions Assez Bien



En croisant les valeurs ajoutées taux d'accès au bac et taux de réussite, le lycée d'Arsonval est considéré comme neutre quand le lycée Mansart est classé performant en 2019-20.

Etab	2019		Classe
	VA_tx_reu_2019	VA_tx_acc_1ere_bac	
LPO FRANCOIS MANSART	2	4	Performant
LGT PR TEILHARD DE CHARDIN	3	2	Neutre
LGT D'ARSONVAL	2	3	Neutre
LGT MARCELIN BERTHELOT, LPO CONDORCET	1	2	Neutre

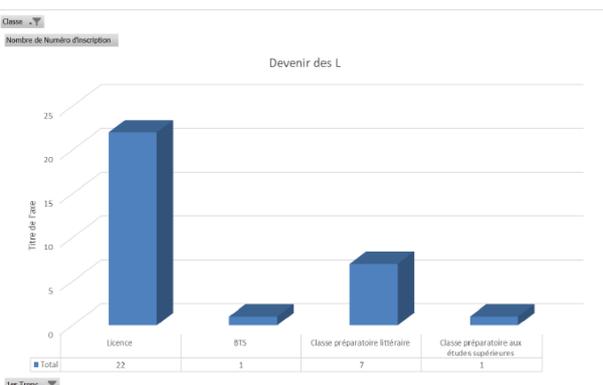
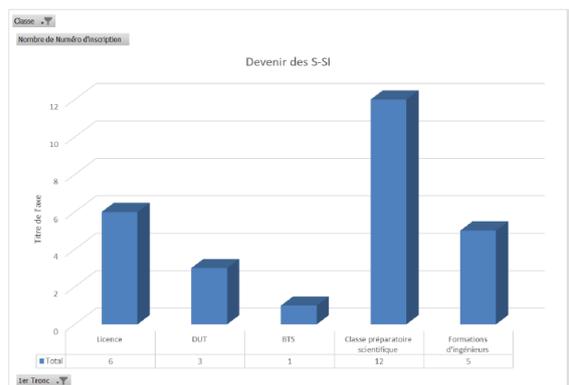
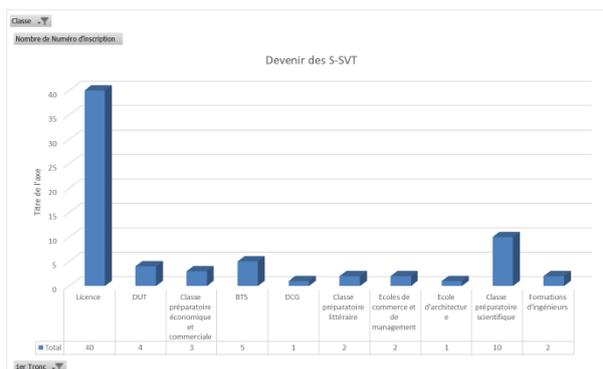
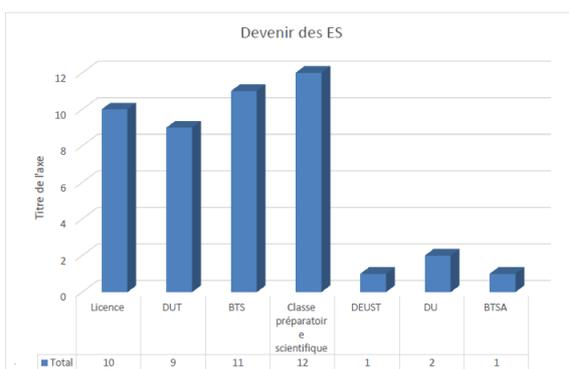
Le BTS :

Le BTS métiers de la chimie, réformé en 2016 est une formation post-baccalauréat qui forme des techniciens de haut niveau dans les métiers de la chimie. Il est très peu ouvert aux élèves de baccalauréats professionnels.

Il a vocation à poursuite d'étude pour la grande majorité des élèves. Dans sa forme étudiante, l'accompagnement et le suivi des élèves par les enseignants est effectif et couronné de succès.

Sessions	Nombres d'élèves		Pourcentage de réussite
	Admis	Présentés	
2015	18	19	94,7 %
2016	16	16	100 %
2017	16	19	84,2 %
2018	19	20	95 %
2019	17	17	100 %
2020	20	20	100 %

Orientation Post Bac



Les différents bilans des résultats de Parcoursup, montrent que les élèves du lycée d'Arsonval s'orientent majoritairement vers des licences. Les séries S-SI et ES choisissent davantage des poursuites d'études en filières sélectives.

Ces différents bilans partagés en conseil pédagogique avec nos enseignants du supérieur (CPGE et BTS) nous ont permis de mettre en place les choix du lycée dans la mise en place de la réforme (aussi bien pédagogique que sur l'offre de formation des options et des spécialités) et de construire un programme d'accompagnement à l'orientation pour tous les élèves du lycée.

Par exemple, le lycée propose 90 places d'option SI en 2^{nde} GT à la rentrée 2020.

L'orientation Post-Bac relative à la réforme du Lycée donnera ses premières informations à la rentrée 2021. Il conviendra de suivre nos cohortes d'élèves sur les prochaines rentrées afin d'adapter la politique à l'orientation que nous souhaitons pour les élèves du lycée d'Arsonval. En effet les élèves actuellement en 3^{ème} en 2020-21 rentreront dans l'enseignement supérieur en septembre 2024.

ELCS : Enquête locale de climat scolaire

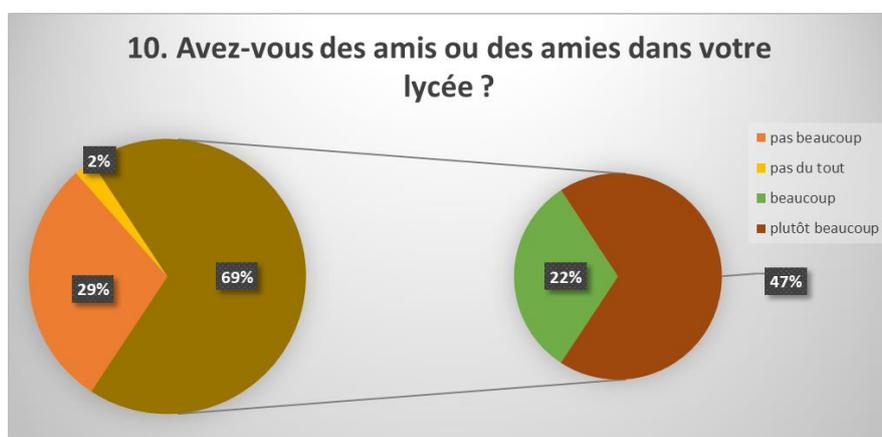
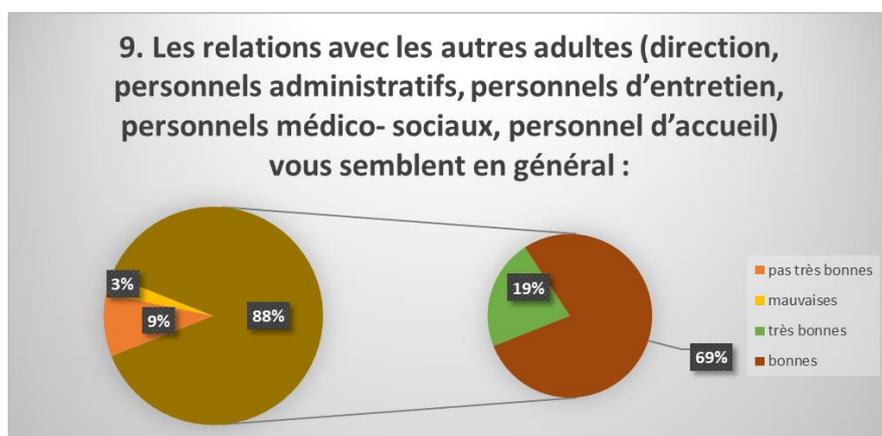
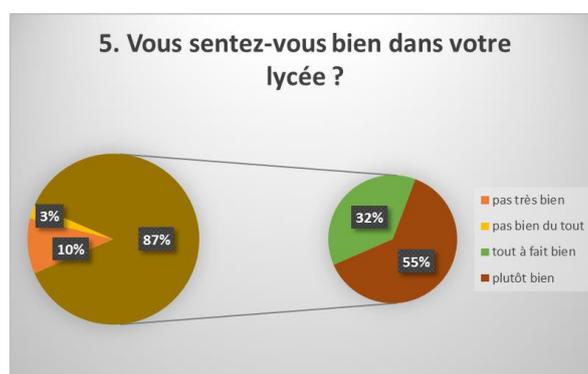
Ainsi que cela a été décidé lors du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté du 7 janvier 2021, le lycée a relancé l'enquête locale sur le climat scolaire (initialement prévue en 2019-2020, mais interrompue en raison du confinement de mars 2020). L'objectif est de demander leur avis aux élèves, aux parents et aux personnels sur la façon dont ils vivent leur quotidien au lycée. Cet "état des lieux" doit servir de base de réflexion sur leur qualité de vie et le vivre ensemble. Les résultats de cette enquête sont donc des indicateurs importants pour la phase diagnostique des travaux du projet d'établissement.

Un focus sur les points saillants des enquêtes élèves, parents et personnels, ainsi que des pistes de réflexion sont donc présentés ci-après.

ENQUETE LOCALE - ELEVES

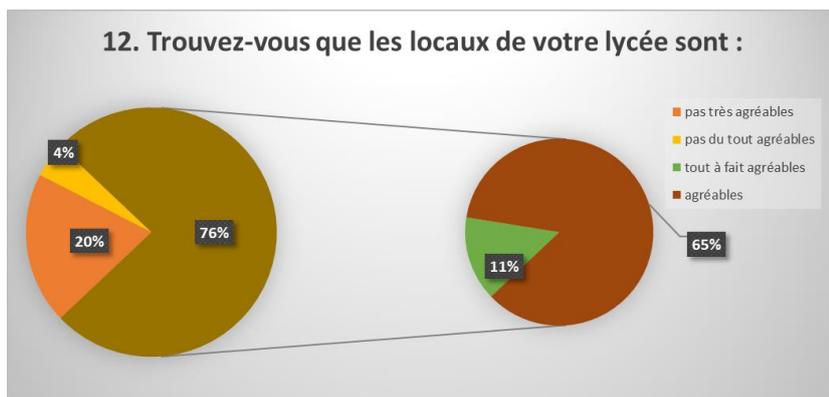
CLIMAT SCOLAIRE

Les élèves se sentent globalement bien dans l'établissement (86.9%) mais ce chiffre est inférieur à la moyenne nationale, ce qui est paradoxal car le lycée d'Arsonval est réputé être un établissement agréable dans l'académie de Créteil (réflexions sur cadre de vie, relations, bien-être...)



29.3% d'élèves ont peu d'amis dans le lycée (réflexions sur les relations entre élèves...)

12. Trouvez-vous que les locaux de votre lycée sont :



Les élèves trouvent globalement les locaux agréables cependant, des demandes et propositions sont faites, notamment pour la cafétéria (réflexions sur le cadre de vie...)

VERBATIM

Aménager la cafeteria et le bâtiment P2, mettre un distributeur

Améliorer la décoration

Ajouter des porte vélos

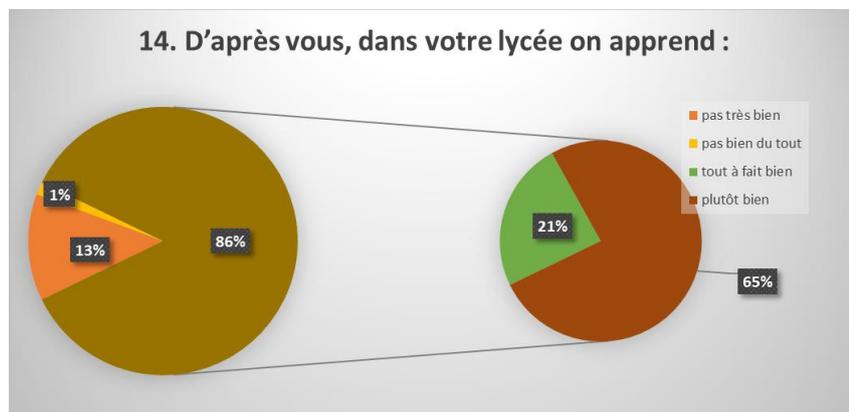
Mettre un distributeur de nourriture à la cafétéria

Rajouter des portes vélos, améliorer la décoration et aménager la cafétéria (distributeur de nourriture ou vente d'aliments)

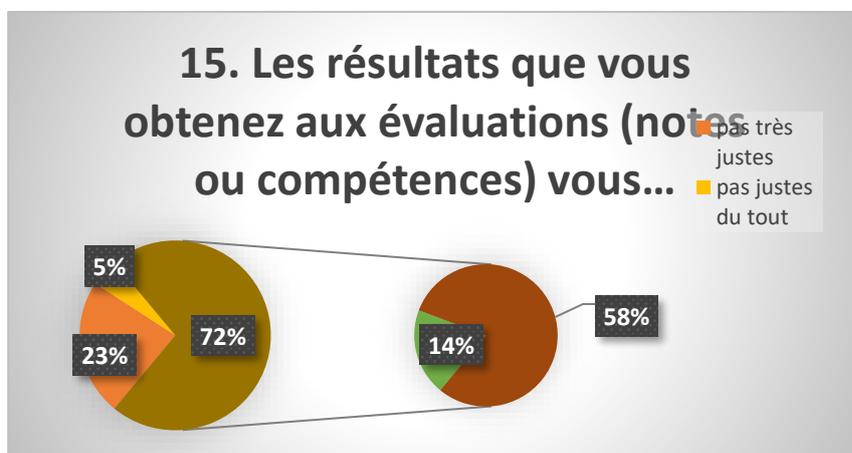
Une cafétéria plus développée

Des clubs, associations au sein du lycée. Améliorer la cafétéria.

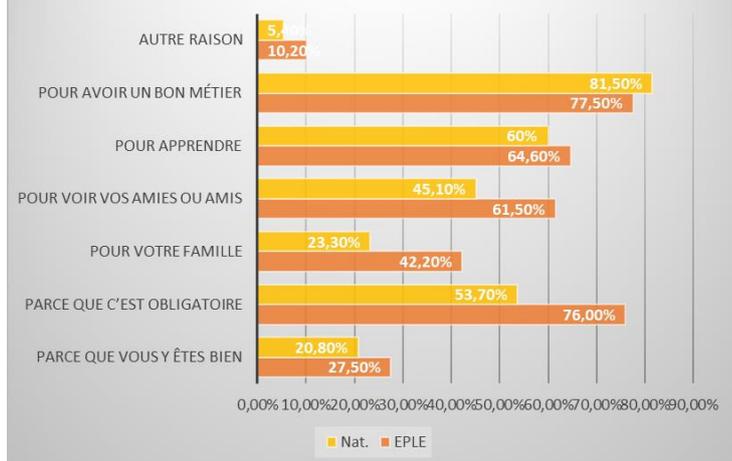
14. D'après vous, dans votre lycée on apprend :



15. Les résultats que vous obtenez aux évaluations (notes ou compétences) vous...



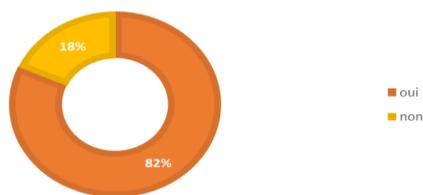
24. Diriez-vous que vous venez au lycée :



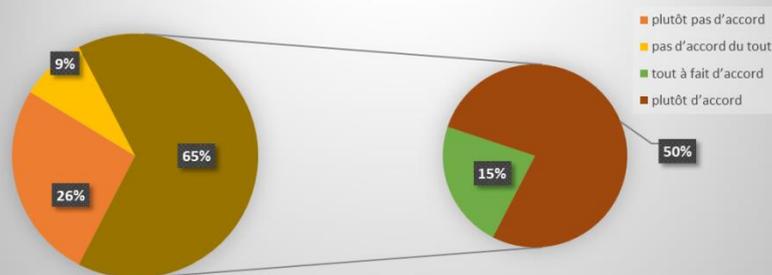
Ces résultats sont un peu ou significativement sous les résultats nationaux. Cela pourrait dénoter un problème de sens donné aux apprentissages, aux exigences et aux objectifs de formation (réflexions sur l'évaluation, l'accompagnement, la responsabilité...)

EXPERIENCES SCOLAIRES

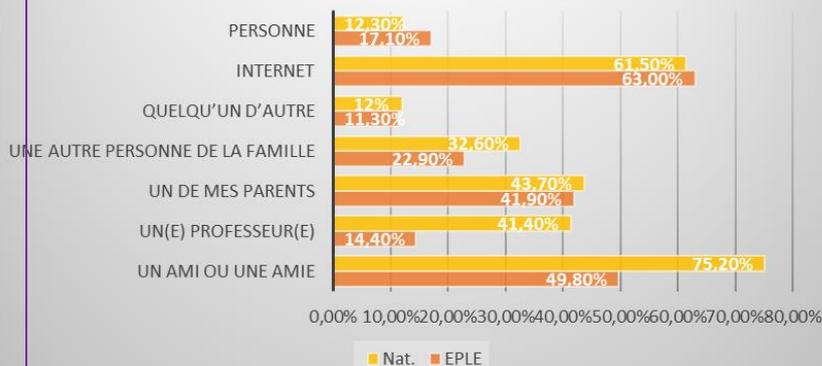
16. AVEZ-VOUS CONFIANCE DANS LES ADULTES DE VOTRE LYCÉE ?



28. De manière générale, les professeurs ou professeurs s'intéressent à l'avenir des élèves :



27a. Si vous rencontrez des difficultés dans ce travail personnel, à qui demandez-vous de l'aide ?



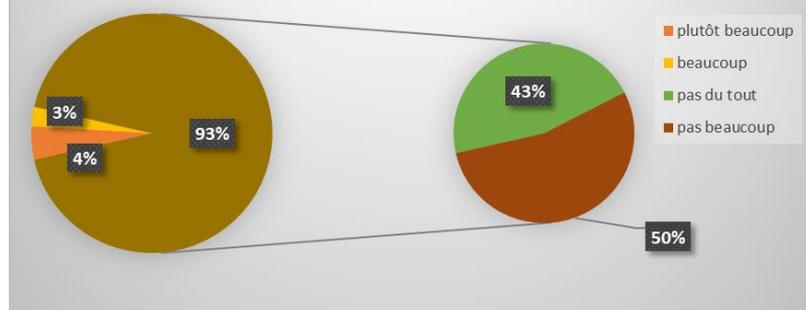
Les pourcentages de réponses positives sont tous inférieurs au pourcentage national, et il ressort que les élèves ne s'adressent pas aux enseignants lorsqu'ils sont confrontés à des difficultés. (Réflexion sur la confiance en soi, le bien-être, les relations, l'évaluation, l'accompagnement, l'investissement des élèves dans leur scolarité...)

29. De manière générale, les professeurs ou professeurs félicitent les élèves quand elles/ils réussissent et les encouragent quand elles/ils ont des difficultés :



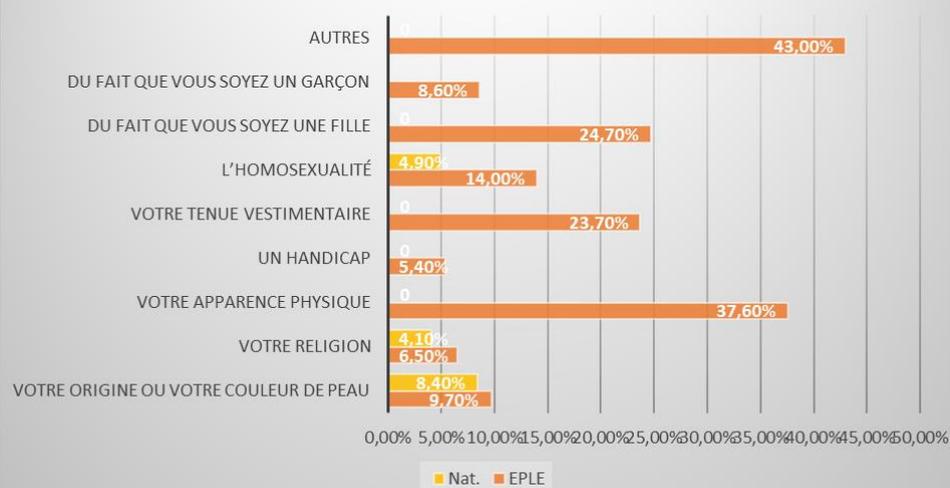
COMPORTEMENTS

13. D'après vous, y a-t-il de la violence dans votre lycée ?

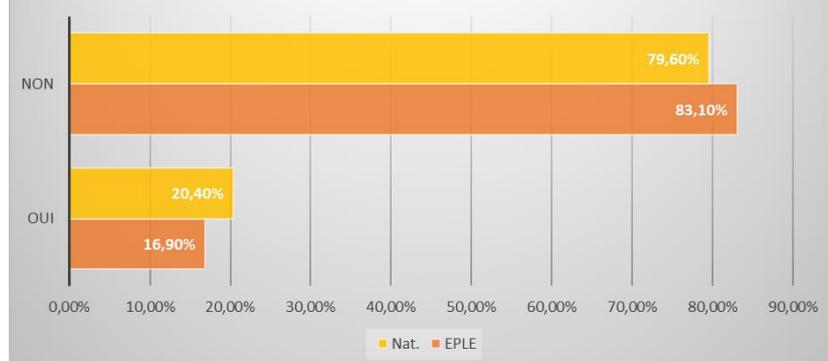


selon les élèves il y a peu de violence dans le lycée (moins qu'au niveau national). Cependant, les violences verbales concernant l'homosexualité ou le fait d'être une fille est significativement supérieur aux moyennes nationales. (Réflexions sur le respect, le vivre ensemble...)

38b. Si vous avez été insulté ou insultée, c'était au sujet de :



33. Etes-vous impliqué ou impliquée dans la vie de votre lycée (CVL, délégué ou déléguée, CESC, CA, MDL, autres...) ?

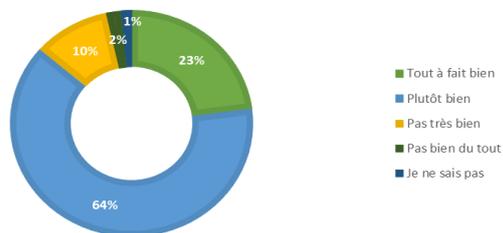


un pourcentage d'élèves impliqués dans la vie de l'établissement moins important qu'au niveau national. (Réflexions sur l'engagement citoyen ...)

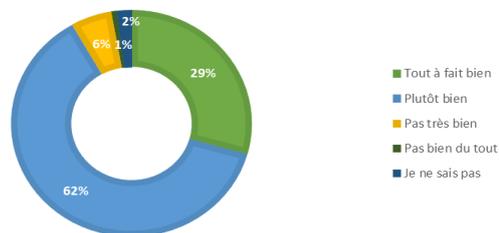
ENQUETE LOCALE - PARENTS

CLIMAT SCOLAIRE

1. D'APRÈS VOUS COMMENT SE SENT VOTRE FILLE OU VOTRE FILS DANS SON LYCÉE ?

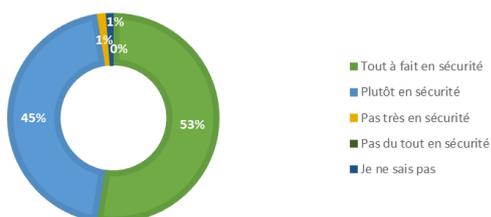


2. COMMENT S'ENTEND-IL/ELLE AVEC LES AUTRES ÉLÈVES ?

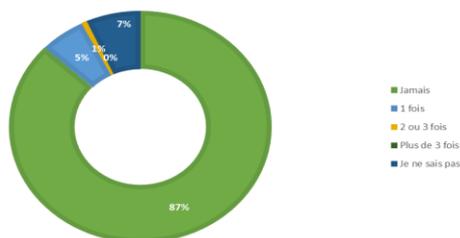


Les parents trouvent très majoritairement que leurs enfants se sentent bien dans l'établissement, cependant le pourcentage de retours négatifs est à prendre en compte (réflexions sur le vivre ensemble, le respect, les relations...)

9. PENSEZ-VOUS QUE VOTRE FILLE OU VOTRE FILS SE SENTE EN SÉCURITÉ DANS LES LIEUX SUIVANTS ?



11. DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE SCOLAIRE VOTRE FILLE OU VOTRE FILS A-T-IL/ELLE ÉTÉ VICTIME DE VIOLENCES AU LYCÉE, SUR LE TRAJET OU DANS LES ENVIRONS DU LYCÉE ?



Les parents trouvent majoritairement que leurs enfants sont en sécurité dans l'établissement et qu'ils sont peu confrontés à des phénomènes de violence physique.

VERBATIM

Addiction alcool & cigarette voire cannabis

Drogues vendues devant le lycée

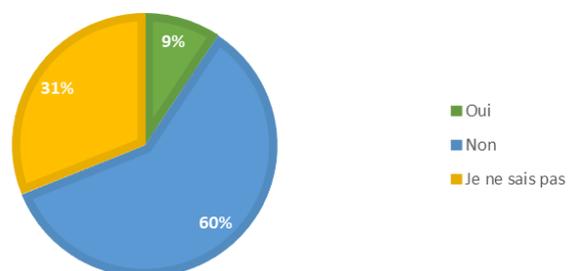
Cannabis et autres

Élèves qui consomment des produits illicites et alcool à proximité du lycée

Le cannabis circule assez facilement dans et autour du lycée, semble-t-il...

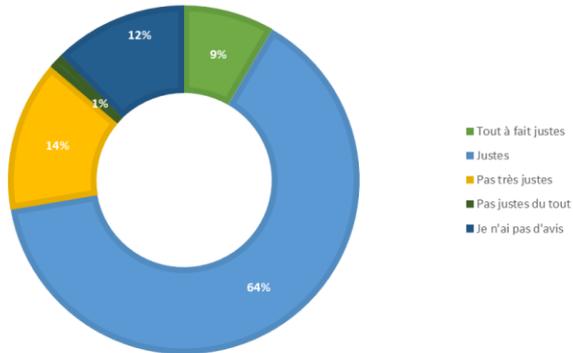
Près de 10% (au moins) des élèves ont été confrontés à des conduites à risques. Le verbatim nous indique que ces conduites sont relatives aux consommations de cigarettes, d'alcool et de produits stupéfiants (réflexion sur les conduites à risque, le bien-être...).

13. SELON VOUS, A-T-IL/ELLE ÉTÉ EXPOSÉ(E) À DES CONDUITES À RISQUE ?

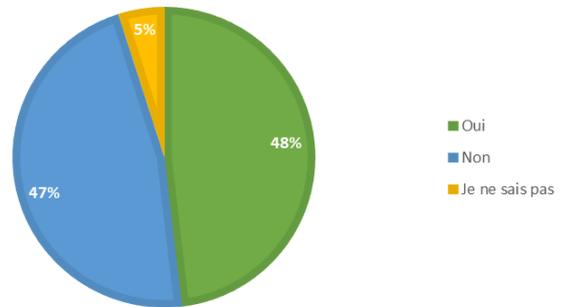


EXPERIENCES SCOLAIRES

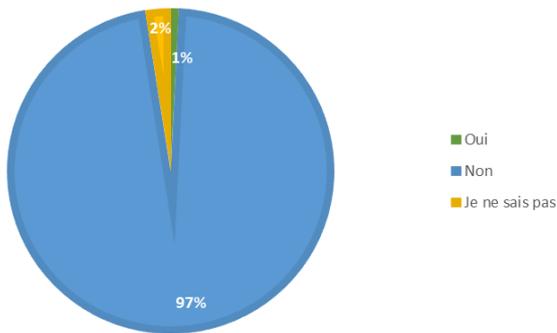
6. LES ÉVALUATIONS DONNÉES EN CLASSE VOUS SEMBLENT-ELLES ?



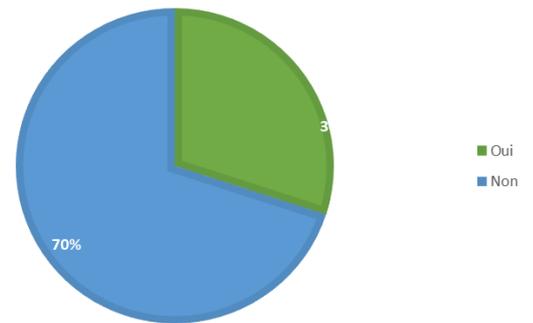
25. PENSEZ-VOUS QUE VOTRE FILLE OU VOTRE FILS RENCONTRE DES DIFFICULTÉS DANS SON TRAVAIL PERSONNEL ?



26. BÉNÉFICIE-T-IL/ELLE D'UNE AIDE PERSONNALISÉE AU SEIN DU LYCÉE ?



27. BÉNÉFICIE-T-IL/ELLE D'UNE AIDE PERSONNALISÉE EN-DEHORS DU LYCÉE ?



Si les évaluations semblent justes pour la majorité des parents, ce n'est pas le cas pour 15% d'entre eux. Une majorité trouve que leur enfant rencontre des difficultés dans son travail personnel et 30% se tournent vers des solutions hors établissement pour y remédier. Les dispositifs d'aide et d'accompagnement mis en place dans le lycée ne sont visibles que par 0.8% des familles. (Réflexions sur l'évaluation, l'accompagnement, leur lisibilité ainsi que celle des actions de l'établissement...)

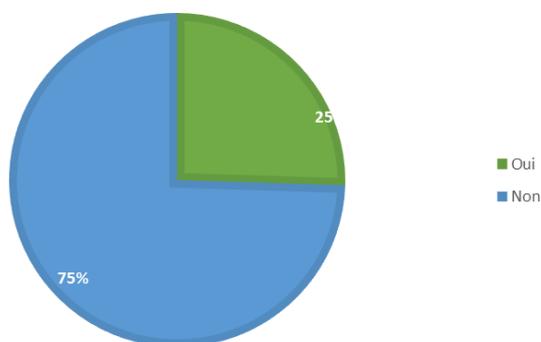
NUMÉRIQUE

Questions	Réponses					
	Un téléphone portable	L'accès internet à la maison	L'accès internet dans sa chambre	Un compte sur un réseau social	Il/elle n'est pas concerné(e)	Je ne sais pas
28. Selon vous votre fille ou votre fils utilise-t-il/elle ?	96,3%	90,2%	75,4%	75,4%	0,0%	0,0%

Questions	Réponses								
29. D'après vous, que fait-il/elle sur internet ?	Jeux	Mails ou sms	Réseaux sociaux	Recherche documentaire	Visionne des vidéos	Diffuse des images	Ecoute de la musique	Il/elle n'utilise pas internet	Je ne sais pas
	55,1%	67,1%	76,5%	74,1%	88,1%	20,2%	82,3%	0,0%	0,8%

La quasi-totalité des enfants dont les parents ont répondu à l'enquête disposent d'un téléphone portable et d'un accès à internet à la maison. Ils sont présents sur les réseaux sociaux pour 75% d'entre eux et regarde très majoritairement des vidéos sur le web. (Réflexion sur les usages du numériques, les réseaux sociaux...).

35. CONNAISSEZ-VOUS LES PARENTS ÉLUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ?



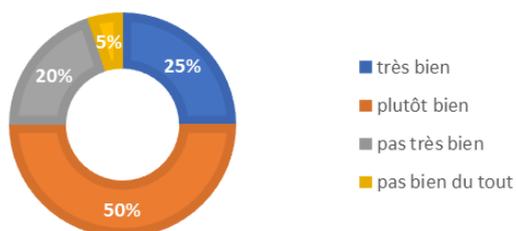
33. AVEZ-VOUS VOTÉ AUX ÉLECTIONS DES PARENTS D'ÉLÈVES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ?



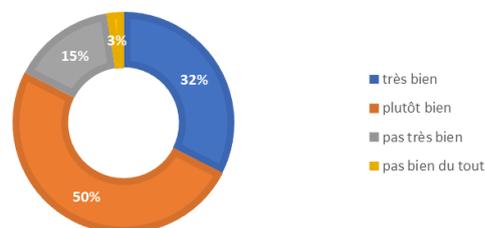
Les 3/4 des parents qui ont répondu à l'enquête ne connaissent pas les parents élus au CA, et un peu plus de la moitié vote aux élections. (Réflexions sur la place des parents, la communication...).

ENQUETE LOCALE - PERSONNELS

8. COMMENT VOUS SENTEZ-VOUS DANS VOTRE ÉTABLISSEMENT ?

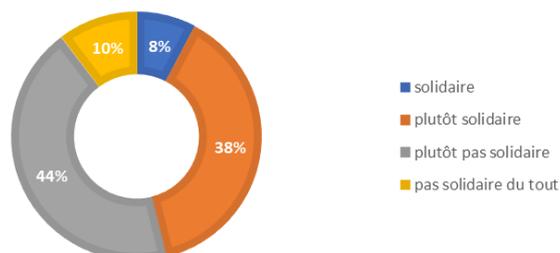


8B. COMMENT VOUS SENTEZ-VOUS DANS VOTRE FONCTION ?



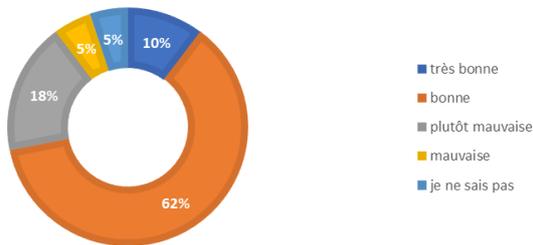
Si la majorité des personnels ayant répondu à l'enquête se sent plutôt bien ou bien dans l'établissement et dans leurs fonctions, un nombre non négligeable semble relayer des difficultés sur

13. DIRIEZ-VOUS QUE L'ÉQUIPE DES ADULTES DANS CE LYCÉE EST :



ces points (réflexions sur les relations, le bien-être, les relations...)

10. QUELLE PERCEPTION AVEZ-VOUS DES RELATIONS ENTRE CES DIFFÉRENTES PERSONNES DU LYCÉE ?

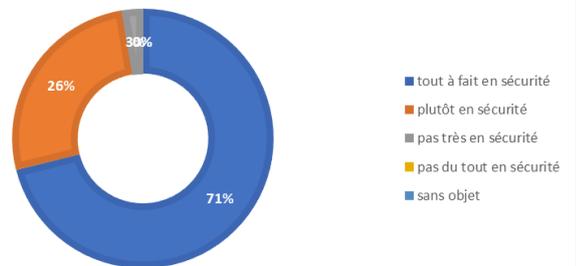


Si les relations semblent bonnes entre les adultes de l'établissement, cela n'est pas tout à fait le cas pour plus de 20% des personnels qui ont répondu à l'enquête. De plus, il ressort que plus de la moitié des répondants trouvent que l'équipe des adultes du lycée est peu ou pas solidaire (réflexions sur les relations, le travail en équipe...)

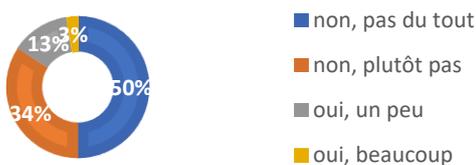
15. D'APRÈS VOUS, EXISTE-T-IL DE LA VIOLENCE DANS CE LYCÉE ?



17. AVEZ-VOUS LE SENTIMENT D'ÊTRE EN SÉCURITÉ DANS CES LIEUX ?



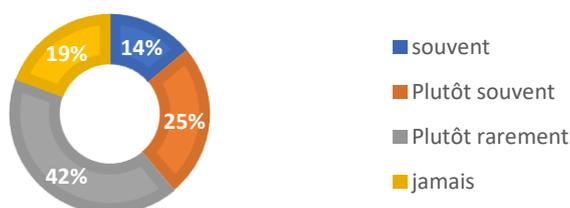
18. RESSENTEZ-VOUS DE L'APPRÉHENSION AVANT D'ALLER TRAVAILLER ?



33. ESTIMEZ-VOUS ÊTRE BIEN FORMÉ OU FORMÉE POUR EXERCER VOTRE MÉTIER ?



35. AVEZ-VOUS SONGÉ À QUITTER VOTRE MÉTIER ?



La très grande majorité des personnels ayant répondu à l'enquête ont le sentiment d'être en sécurité dans l'établissement. Si 15.8% ressentent une appréhension cela est peut-être lié aux items sur la formation et sur le sens donné au métier, les relations interpersonnelles (réflexions sur le cadre de vie, le bien-être, les relations, la formation, le travail en équipe...)

AXE 1 : LES SAVOIRS (APPRENTISSAGES)

La loi pour une École de la confiance :
Journal Officiel le 28 juillet 2019

« En portant l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans, l'article 11 de la loi Pour une École de la confiance s'inscrit dans la tradition républicaine des lois scolaires de la République : à la fin du XIXe siècle, l'obligation d'instruction fut un des actes fondateurs de la République. L'obligation d'instruction pour tous les enfants dès l'âge de 3 ans est la concrétisation de cette ambition républicaine portée par le Gouvernement.

L'instruction obligatoire à 3 ans consacre, d'une part, l'importance pédagogique de l'école maternelle dans le système éducatif français. Il renforce, d'autre part, le rôle décisif de l'enseignement pré-élémentaire dans la réduction des inégalités dès le plus jeune âge. »

Aujourd'hui un enfant qui a commencé sa scolarité en septembre 2020 rentrera en seconde au lycée d'Arsonval en 2032 et passera son bac en 2035.

Il est par conséquent indispensable que le regard sur nos pratiques prenne en compte l'évolution actuelle et future de notre société.

La mise en œuvre de nos priorités concernant les apprentissages de nos élèves doit s'inscrire dans les orientations du système éducatif sur un temps long. Elle s'inscrit également dans l'histoire centenaire d'un lycée scientifique.

Les enjeux des récentes réformes du premier degré, du collège et particulièrement du lycée, nous conduisent à adapter les pratiques de chacun d'entre nous pour accompagner les élèves

et les faire progresser, avec comme enjeux le contrôle continu, l'évaluation et les compétences orales.

Par ailleurs, l'actualité sanitaire accentue ce questionnement, invitant chaque élève, parent et enseignant à déployer des stratégies éducatives et pédagogiques adaptées. Ainsi, accompagner les élèves en fonction de leurs besoins et développer leur autonomie en consolidant les usages du numérique sont des objectifs essentiels pour les scolarités d'aujourd'hui et de demain.

PRIORITE 1 : ADAPTER STRATEGIES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE AUX BESOINS DES ÉLÈVES EN TOUTE CIRCONSTANCE

OBJECTIF 1 : FAIRE DE L'ÉVALUATION L'INDICATEUR INDISPENSABLE À LA REUSSITE D'UN ELEVE

« Le système éducatif français connu pour être l'un des plus sélectifs et des plus élitistes des pays occidentaux, n'assure plus la réussite scolaire de tous les élèves. Il génère des tensions et engendre un manque de confiance patent lorsqu'on compare à des élèves français à leurs camarades d'autres pays, aux jeunes scandinaves notamment.

Le journal Le Monde du 22/06/2013 souligne en s'appuyant sur différentes enquêtes, que les élèves français hésitent à poser des questions pendant les cours, alors que les élèves finlandais manifestent une plus forte confiance envers l'école et les professeurs ! L'élève qui craint l'évaluation dès lors que celle-ci se confond avec le verdict sur son incompétence personnelle a peu de chances d'être confiant.

C'est que l'évaluation a longtemps été perçue comme un contrôle distinguant les « bons » et les « mauvais » individus, sous-tendue par des classements scolaires qui finissent par devenir des jugements hiérarchisés d'organisations et de personnes. »

Aziz JELLAB¹, sociologue et chercheur en éducation :

La loi pour une École de la confiance :

L'article 40 de la loi acte la création du Conseil d'évaluation de l'École

« La mission de mise en cohérence des très nombreuses évaluations conduites dans l'enseignement scolaire constitue le second pilier du futur conseil.

Toutes les dimensions de l'évaluation du système éducatif sont concernées, hors évaluation des personnels, de nature statutaire : les acquis des élèves, les dispositifs éducatifs, les établissements d'enseignement scolaire, y compris les méthodologies, les outils et les résultats des évaluations organisées dans le cadre de programmes de coopération européens ou internationaux, par exemple le programme international pour le suivi des acquis des élèves (Pisa). »

L'article I 311 un du code de l'éducation encourage, dans l'enseignement secondaire, à mesurer la progression de l'acquisition des compétences et des connaissances de chaque élève.

¹ L'évaluation en collège et lycée (Berger/Levrault 2014)

Il s'agit par conséquent d'évaluer les acquis de l'élève en fonction d'un point de départ (évaluation diagnostique) en début d'apprentissage sur une compétence ou une connaissance et d'en mesurer l'écart avec le point d'arrivée (évaluation sommative).

L'évaluation des élèves renvoie trop souvent à une valeur personnelle et un éventuel classement. Elle est alors source de stress, de tensions voire de sentiment d'exclusion.

Cependant, au lycée les enjeux de l'évaluation sont particulièrement importants. En classe de seconde, palier d'orientation, elle permet au conseil de classe de formuler un avis sur les multiples possibilités de passage en classe supérieure (générale, Technologique, spécialités, séries). En première et terminale elle détermine l'accès à l'enseignement supérieur (dossier post-Bac comme baccalauréat).

Ce point se donne pour objectif de porter nos futures actions sur les modalités et l'organisation de l'évaluation au lycée d'Arsonval afin qu'elle soit porteuse de sens pour l'ensemble de la communauté éducative :

Pour l'enseignant lui-même, pour le professeur principal de la classe, pour le conseil de classe, pour le chef d'établissement il est indispensable que l'évaluation des acquis des élèves détermine les moyens mis en place pour accompagner chaque élève dans son projet de réussite individuel.

Pour l'élève et sa famille, l'évaluation des acquis doit être comprise parce qu'elle cadre et guide. Acceptée parce que considérée comme objective et juste, elle doit contribuer à déterminer les objectifs personnels de chaque élève et les efforts nécessaires pour y parvenir. Pour être un réel élément de réussite scolaire, Il est indispensable que l'évaluation des acquis participe à l'estime de soi des élèves.

Des pistes d'Actions

Comment la physique-chimie peut-elle s'illustrer dans ces priorités ?

Susciter « l'envie » chez les élèves de 2^{nde}, de 1^{ère} et de T^{le} et les encourager à poursuivre la physique-chimie.

Évaluation : Réflexion collective sur l'évaluation (pourquoi noter, comment noter, évaluations diagnostiques / formatives / sommatives...)

Orientation au lycée : Réflexion plus générale quant aux exigences en classe de 2^{nde} et au passage en voie générale compte tenu de la réforme du baccalauréat.

Compte-rendu de la réunion CVL du 09/02/2021

Déjà mis en place : reconduire les vacances apprenantes et le diagnostic fait en seconde qui sont des bonnes choses

Déjà engagé :

Demande d'ANT (Aide Négociée Territoriale) sur le sujet en septembre 2020 non aboutie en raison de la pandémie. A reconduire dès que possible.

Travail d'équipe disciplinaire, sur les objectifs et les attendus, les progressions communes, ...

OBJECTIF 2 : PLACER LA COMPÉTENCE ORALE COMME ENJEU TRANSVERSAL D'ÉGALITE SOCIALE

La compétence orale placée comme atout majeur d'intégration et d'égalité sociale, doit être priorisée dès le plus jeune âge des élèves, le « Grand Oral » du baccalauréat n'en est qu'une finalité.

L'expression orale et les compétences qu'elle met en œuvre au niveau de la compréhension et de l'expression participe à l'insertion sociale, citoyenne et professionnelle de tous les élèves. Elles jouent également sur l'estime de soi, le vivre ensemble et le climat scolaire.

Le travail sur les compétences orales concerne l'ensemble des acteurs du système éducatif et de la communauté éducative. Toutes les disciplines participent à développer l'argumentation et la construction de propos structurés. Les apprentissages, l'orientation, l'engagement sont autant d'occasions de favoriser cet enjeu.

Cet objectif doit participer à développer la confiance en soi pour favoriser la fluidité des parcours, les liaisons inter-cycles, à favoriser l'autonomie et les mobilités. Une réflexion en district et avec l'enseignement supérieur devra être engagée sur cet objectif pour mettre en place des actions en direction des élèves de la maternelle à l'université.

Des pistes d'Actions

Participation de l'équipe de biotechnologies

Mise en place de séances de cohérence cardiaque pour aider les jeunes à se recentrer, en particulier dans le cadre de la préparation au grand oral (voir parcours magistère)

Contribution de l'EPS au projet d'établissement

- développer le travail de l'oral pour favoriser l'estime de soi et l'aisance pour le grand oral : posture, clarté, formulation d'une idée et argumentation,
- proposer des temps de relaxation aux élèves avant les épreuves pour améliorer la gestion du stress.

Proposition de l'équipe de Math

Mettre en place à destination des élèves de terminale un "petit séminaire" au cours duquel un invité fait un exposé pendant une demi-heure sur un thème mathématique à définir. Après cet exposé, les participants sont invités à en débattre. Des volontaires seraient alors amenés à en rédiger des "actes".

Compte-rendu de la réunion CVL du 09/02/2021

Proposition par les membres présents à la réunion de la création d'un club d'éloquence, de débat (possiblement basé sur le modèle anglo-saxon)

Contribution de l'équipe d'Anglais :

Heures d'enseignement consacrées à l'écoute, au partage au sein du groupe.

PRIORITE 2 : PERMETTRE À CHAQUE ÉLÈVE DE PROGRESSER

La loi pour une École de la confiance :

« Assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves de la maternelle au lycée, qui prenne mieux en compte leurs singularités et leurs besoins éducatifs particuliers, tel est l'esprit du chapitre IV de la loi, intégralement consacré à l'École inclusive.

La loi permet d'engager à la fois une transformation profonde de l'accompagnement des élèves en situation de handicap et une amélioration significative des conditions de recrutement, de formation et de travail de leurs accompagnants qui créent les bases d'un véritable service public de l'École inclusive. »

Étayé par la tradition de l'accompagnement des élèves à besoin particulier au lycée d'Arsonval, celui de tous les élèves en fonction de leurs besoins est une priorité de nos actions à venir afin de permettre à chaque élève de progresser.

Cet accompagnement, s'appuie sur un accueil bienveillant et un diagnostic éclairé. Il met en place des dispositifs adaptés aux besoins des élèves. Il leur permet de trouver leur voie de réussite en priorisant les spécificités offertes au lycée.

Prioriser cet objet, c'est également encourager à davantage d'autonomie dans les apprentissages et favoriser l'entraide et la solidarité par la coopération entre pairs.

Agir pour la réussite de chacun c'est :

- Mettre en place et assurer le suivi des programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE), les plans d'accompagnement personnalisé (PAP) pour les situations de troubles des apprentissages et les projets personnalisés de scolarisation (PPS) pour les élèves en situation de handicap.
- Faciliter les pratiques de différenciation pédagogique, notamment par l'utilisation d'outils numériques appropriés.
- Favoriser le travail des équipes pédagogiques pour un suivi plus ciblé de chacun des élèves.
- Mettre l'orientation au cœur de notre accompagnement pédagogique avec la mise en place d'un parcours balisé d'étapes identifiées pour que chacun construise son projet d'orientation.

OBJECTIF 1 : ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES POUR RÉDUIRE LES DIFFICULTÉS ET LES INÉGALITÉS

La différenciation pédagogique, les aménagements spécifiques pour certains et l'accompagnement des élèves au sein de la classe, doivent permettre à chacun d'apprendre et de progresser.

Néanmoins, certaines difficultés nécessitent des organisations hors la classe. Ces dispositifs d'accompagnement doivent se baser sur l'autonomie des établissements. Ils sont mis en œuvre au sein du lycée sur les différents niveaux scolaires en fonctions de constats ponctuels. Ils font l'objet d'évaluation en fonction d'indicateurs objectifs et sont repensés tous les ans.

Pour le niveau seconde, un accompagnement spécifique dans les compétences de l'écriture, de l'expression écrite et orale, de la compréhension écrite et des mathématiques doit se mettre en place en prenant appui sur les évaluations de rentrée. En cours d'année, afin de favoriser la réussite des élèves, un accompagnement pourra se mettre en place en fonction des besoins et des objectifs affichés des élèves (1^{ère} technologique, spécialités de 1^{ère} générale).

Pour les autres niveaux, l'accompagnement doit également se construire pour palier des difficultés constatées lors de bilan de mi-trimestre ou de conseils de classe.

Des pistes d'Actions

Contribution de l'EPS :

- développer le travail en groupe et l'inclusion à travers l'acceptation des différences, l'entraide et la bienveillance.

Compte-rendu de la réunion CVL du 09/02/2021

Demande de cours de soutien, notamment en orthographe, mathématiques, et expression orale.

Continuer tout ce qui est de l'ordre des vacances apprenantes.

Développer plus de projets qui mettent en relation tous les niveaux et plus d'accompagnement personnalisé sont réclamés par les sondés.

Réfléchir à l'attrait des cours afin d'éviter le décrochage de certains élèves (quizz interactifs type Kahoot par exemple).

OBJECTIF 2 : DÉVELOPPER L'AUTONOMIE EN EXPLICITANT LES OUTILS ET LEURS USAGES

Parce que la classe est le lieu privilégié de l'accompagnement individuel, elle doit être le creuset de la coopération entre pairs et de l'autonomie des élèves.

L'autonomie des élèves face à leurs apprentissages est un moyen de les préparer aux études supérieures. Dès la seconde, le travail coopératif entre les élèves doit leur permettre de développer l'entraide et la solidarité. Cette façon d'étudier n'est pas forcément naturelle, il conviendra dans cet objectif d'encourager les actions permettant aux élèves d'en comprendre le sens et les enjeux et d'en mesurer les bénéfices individuels et collectifs.

L'usage du numérique est quotidien chez les élèves d'aujourd'hui. Cependant, il ne faut pas confondre numérique éducatif et les usages du numérique. Le numérique éducatif est un outil indispensable aux apprentissages, il doit permettre à chaque élève de progresser. Il est également aujourd'hui le « seul » moyen de communication et de recherche d'information que la grande majorité des élèves connaissent. Ces derniers sont affutés à l'utilisation des réseaux sociaux (qui font l'objet d'une attention particulière dans le volet citoyenneté de ce projet d'établissement) ; en revanche peu d'entre eux sont rompus à l'usage de messagerie, d'agenda, ou de bloc note (cahier de texte) pourtant indispensable au présent objectif.

La situation sanitaire actuelle a montré la nécessité de permettre aux élèves d'avoir accès à ces outils.

Il nous appartient d'une part de tout mettre en œuvre pour que l'accès matériel soit garanti pour tous. D'autre part, la familiarisation des élèves avec les outils doit faire partie des acquis méthodologiques indispensables dès la seconde voire avant. Aucun apprentissage ne doit être mis en péril faute de maîtrise de l'outil.

A l'image du professeur des écoles qui apprend à ses élèves comment tenir un stylo, ou de ce professeur de collège qui explique l'utilisation d'un cahier de texte, nous devons donner les moyens à nos élèves d'appréhender et de maîtriser l'usage du numérique éducatif.

La certification numérique PIX doit être mise en place pour tous les élèves de terminale et du supérieur à partir de 2022. Les tests Pix évaluent la maîtrise dans 5 domaines (information et données, communication et collaboration, création de contenu, protection et sécurité, environnement numérique) et sur 16 compétences numériques du Cadre de référence européen DigComp.

Des pistes d'Actions

Mettre en place une « brigade informatique » composée d'élèves formés au matériel et aux outils TICE, curieux en informatique, et disponibles pendant des créneaux définis (et dans un local identifié ?) afin de venir en aide aux camarades.

Compte-rendu de la réunion CVL du 09/02/2021
Permettre aux élèves un meilleur apprentissage des outils numériques (par exemple vis-à-vis de la construction d'un diaporama)

Proposition de l'équipe de Math :

Développer l'autonomie des élèves, les rendre acteurs dans l'appropriation du savoir. Organiser des ateliers d'entraide et de soutien en math pour tous les niveaux, un ou deux ateliers d'une heure par semaine ouverts à tous les élèves (de la seconde à la terminale voir plus) sans pré-inscription.

Contribution de l'EPS :

- savoirs transversaux à travers la pédagogie du projet afin de développer de l'autonomie dans la pratique.
- Développer l'autonomie afin d'encourager les différentes mobilités, indispensable à leur ouverture artistique, culturelle, internationale et à leur poursuite

Contribution de l'équipe d'Anglais :

Entraide entre élèves au sein de la classe.

Apprendre aux élèves à travailler en groupe y compris à l'extérieur du lycée. Idée de binômes au sein d'une classe = élève qui se charge de prendre le travail ou les photocopies de l'autre lorsque celui-ci est absent.

Utilisation des TIC.

Valorisation du parcours de l'élève : Mention européenne au bac, remise de diplômes pour la participation aux projets eTwinning.

AXE 2 : L'OUVERTURE AU MONDE

« Se préparer à notre monde incertain est le contraire de se résigner en un scepticisme généralisé. C'est s'efforcer à bien penser, c'est nous rendre apte à élaborer et pratiquer des stratégies, c'est enfin effectuer en toute conscience nos paris. S'efforcer à bien penser, c'est pratiquer une pensée qui s'évertue sans cesse à contextualiser et globaliser ses informations et connaissances, qui s'applique sans cesse à lutter contre l'erreur et le mensonge à soi-même, ce qui nous ramène une fois encore au problème de la « tête bien faite. C'est aussi être conscient de l'écologie de l'action. » (Edgar Morin, 1999)

NOR : MENE1615925C - Circulaire n° 2016-091 du 15-6-2016

« La mobilité européenne et internationale des élèves constitue un investissement éducatif efficace au service du développement des compétences clés, de l'employabilité, de la croissance et de l'inclusion sociale, **ainsi que du renforcement de l'estime de soi et des valeurs citoyennes de tolérance et de compréhension mutuelle.**

Le rapport annexé à la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 s'inscrit explicitement dans le cadre de la stratégie « Éducation et formation 2020 » en promouvant une plus grande ouverture sur l'Europe et le monde au service de la réussite éducative de tous. ... »

Le cadre « Éducation et formation 2020 » poursuit les quatre objectifs communs suivants de l'UE :

- faire de la mobilité et de l'apprentissage tout au long de la vie une réalité ;
- améliorer la qualité et l'efficacité de l'éducation et de la formation ;
- favoriser l'équité, la cohésion sociale et la citoyenneté active ;
- encourager la créativité et l'innovation, y compris l'esprit d'entreprise, à tous les niveaux de l'éducation et de la formation.

Ouvrir sur le monde pour favoriser la citoyenneté et le vivre ensemble, apprendre à collaborer, bien communiquer, résoudre des conflits, développer des compétences sociales et culturelles, utiliser les TIC.

Ainsi l'ouverture au monde entre dans les priorités fixées pour le projet d'établissement, en particulier pour l'ouverture internationale, les trajectoires de réussite et le vivre ensemble.

PRIORITE 1 : OUVRIR LE MONDE AUX ÉLÈVES PAR LA CULTURE, L'ART ET LE SPORT

OBJECTIF 1 : DÉVELOPPER LES LIENS ET LES ÉCHANGES INTERNATIONAUX

Les compétences du 21^e siècle : Par Sylvie Ann Hart et Danielle Ouellet

Publié dans le Bulletin de l'OCE : Décembre 2013 | Vol. 4 | N°4

Source : <https://oce.uqam.ca/les-competences-qui-font-consensus/>

Consulté le 16/03/2021

Les compétences mentionnées dans tous les référentiels :

- collaboration,
- communication,
- compétences liées aux technologies de l'information et des communications (TIC),

- habiletés sociales et culturelles, citoyenneté.

Les compétences identifiées dans la majorité des référentiels :

- créativité
- pensée critique,
- résolution de problèmes,
- capacité de développer des produits de qualité et productivité.

D'autres compétences sont mentionnées plus rarement, telles que la capacité d'apprendre, l'autonomie (self-direction), la capacité de planifier, la flexibilité, l'adaptabilité ou la résolution de conflits, etc.

Privilegiées entre toutes, les compétences liées aux TIC sont au cœur de tous les référentiels.

L'ouverture internationale permet de développer les compétences clés du 21^{ème} siècle (voir encart ci-contre). Toutes ces compétences sont mises en œuvre dans les projets internationaux et ils permettront à chacun d'avoir tous les atouts nécessaires pour réussir son parcours personnel et professionnel.

L'objectif du lycée en matière d'ouverture européenne et internationale est porté au lycée par les missions du référent pour l'ouverture européenne et internationale.

Il s'agit de développer l'accès à l'ouverture internationale pour tous les acteurs de la communauté éducative – élèves, étudiants, personnels, parents - en favorisant les échanges et en leur donnant une visibilité.

Deux directions sont à explorer :

- La première concerne la mise en place de projets et de partenariats pérennes avec des établissements scolaires en Europe et à l'international en valorisant les mobilités virtuelles (eTwinning) et physiques (voyages, échanges) ;
- La seconde consiste à favoriser les mobilités internationales pour les élèves, les étudiants et les personnels en obtenant l'accréditation Erasmus+ pour les futurs échanges et à mettre en œuvre la charte Erasmus+ pour l'enseignement supérieur, notamment pour permettre à quelques étudiants de BTS d'effectuer leur stage à l'étranger

Des pistes d'Actions

Proposition de l'équipe de langues :

- Travail sur tous les continents du monde dans toutes les classes (pays anglo-saxons), en particulier en euro.
- Projet de voyage à Londres en Euro en panne avec l'épidémie. Relance du projet dès que possible.
- Favoriser les échanges internationaux, les mobilités virtuelles ou physiques des élèves

Le CVL :

Davantage de voyage, et une meilleure information sur ces derniers
Envisager des correspondances avec d'autres pays francophones

Math : Développer l'ouverture au monde en s'inscrivant dans un projet eTwinning comme cela a été amorcé en 2019/2020.

Développer les repas à thème à la demi-pension en partenariat avec le CVL, les familles et l'IDE.

Pistes SVT :

- Encourager et développer l'accès à la culture par des voyages, sorties, ateliers artistiques en lien avec les programmes et par la proposition d'options artistiques.
- Promouvoir l'apprentissage des langues comme vecteur de rencontre en créant des partenariats avec des établissements étrangers, en favorisant les séjours linguistiques et par l'instauration d'une semaine européenne et/ou internationale.

Proposition SI :

En favorisant la mobilité pour tous les élèves

En développant les échanges avec des établissements européens.

En développant les projets d'immersion linguistique individuels.

En favorisant l'accueil d'élèves étrangers.

Une meilleure prise en compte de l'autre

Découverte de nouvelles cultures
Développer l'ouverture d'esprit des élèves

Améliorer les connaissances et la pratique en langue des élèves
(Anglais indispensable pour obtention diplôme d'ingénieur « toEIC »)

Sensibiliser les élèves au fonctionnement de l'Europe.

Développer le sentiment d'appartenance à l'Europe.

Échange avec des pays étrangers.

Mise en place de projets.

OBJECTIF 2 : ENCOURAGER NOS ELEVES À LEUR ENRICHISSEMENT PERSONNEL

Vadémécum "Génération 2024" (MEN, 2020)

En 2024, la France accueillera les Jeux Olympiques et paralympiques d'été pour la troisième fois de son histoire. Le pays s'y prépare depuis plusieurs années pour que leur organisation soit une réussite, pour que la France rayonne par les exploits de sa jeunesse, mais aussi pour que cet événement planétaire soit un levier de renforcement de la place du sport à l'École.

La pratique sportive véhicule en effet des valeurs de solidarité, de respect, de volonté et d'excellence, qui épousent étroitement l'ambition que l'École de la République poursuit pour les élèves. Elle est un irremplaçable atout pour l'épanouissement de chacun et de chacune. Elle joue un rôle majeur dans la promotion de la santé et dans l'éducation à la citoyenneté.

Par leur caractère exemplaire, les Jeux Olympiques et paralympiques peuvent inciter l'École à accorder davantage de place au sport dans toutes ses dimensions, au-delà même de l'éducation physique et sportive et des associations sportives scolaires qui ont su depuis longtemps s'inspirer de ce qu'ils offrent de meilleur.

L'hétérogénéité culturelle des élèves du lycée d'Arsonval est plus marquée que dans les lycées voisins du district. Certains élèves ont une culture générale solide, mais trop n'en ont pas ou pas assez pour réussir dans des parcours sélectifs, ou être plus autonomes. Par ailleurs, leurs pratiques culturelles personnelles et familiales éliminent des formes de culture institutionnelles, considérées comme « savantes », même lorsque le niveau des CSP de leurs parents est élevé. Ces derniers pensent que l'école se charge de cette partie de l'éducation, alors que nous pourrions considérer que, compte tenu du milieu social, les élèves ont accès à ces formes de culture, ce qui est vrai pour la plupart, sans pour autant les pratiquer. Enfin, certains élèves peinent à donner du sens à des savoirs cloisonnés en discipline, enseignés dans un même lieu, qui leur semble déconnectés de la vie réelle, relevant seulement de l'injonction « d'avoir une bonne note » sans autres finalités, comme celle de comprendre le monde dans lequel ils évoluent.

Cette situation peut limiter la réussite de bon nombre d'entre eux, leur absence de curiosité, leur manque d'autonomie, voire de confiance en eux.

Les projets d'éducation artistique et culturelle doivent permettre à nos élèves de progresser dans tous ces domaines.

Idéalement, chaque élève du lycée d'Arsonval devrait avoir participé à un projet d'éducation culturelle et artistique dans sa scolarité, de la seconde à la terminale, dans la filière générale et technologique, en dehors de la spécialité théâtre et de l'enseignement de musique.

Le lycée d'Arsonval propose depuis fort longtemps des enseignements de théâtre pour les élèves du district 3. La permanence de l'offre, de la seconde à la terminale, en spécialité comme en option, la solidité des effectifs fait de ces enseignements un élément majeur de l'ADN du lycée. Soucieuse de cette singularité et de cette richesse, l'équipe de professeurs a le souci de faire vivre ces enseignements au sein de l'établissement, de la commune, du district.

Le parcours de spectateur inscrit dans les programmes contribue à l'ouverture des élèves au monde de la création artistique, à la connaissance des parcours professionnels. Le lycée dispose de plusieurs partenariats privilégiés, formels ou informels : Compagnie le Cygne, MAC de Créteil pour les enseignements mais aussi Comédie Française, Théâtre de la Tempête, Le Monfort, Le Mouffetard pour les parcours de spectateurs.

Des pistes d'Actions

Contribution de l'EPS :

- label génération 2024 : découverte des activités sportives dans le monde, histoire des jeux, développer la curiosité et enrichir la culture générale,
- action Eco-citoyenne : avoir une gourde en EPS
- participation aux compétitions UNSS
- interdisciplinarité
- éveiller la curiosité grâce à des projets à plus ou moins long terme : responsabilité- prise d'initiative - engagement citoyen - rendre les activités du lycée attractives grâce aux élèves (investissement dans les différentes du lycée

Comment la physique-chimie peut-elle s'illustrer dans ces priorités ?

Former des citoyens éclairés et solidaires

Acquisition d'une culture générale incluant une culture scientifique permettant aux élèves de faire le tri entre le vrai et le faux : apprentissage de la démarche scientifique, d'une argumentation construite, des biais cognitifs au travers de l'enseignement de la physique-chimie et de la pratique expérimentale. Importance de l'aspect expérimental dans la démarche scientifique.

Ouverture culturelle aux sciences : visite de musées, participation aux événements scientifiques nationaux et éventuellement internationaux : fête de la science, village de la chimie, Olympiades de la physique et/ou de la chimie, partenariat eTwinning...

Intégration des défis de notre temps à l'enseignement de la physique-chimie : développement durable, préoccupations climatiques et énergétiques, chimie vertueuse...

Orientation : ouverture aux métiers liés à la transition énergétique et à l'importance de la physique-chimie.

Compte-rendu de la réunion CVL du 09/02/2021

Au lycée d'Arsonval il y a quand même une grande diversité d'options artistiques

Cependant, le sondage révèle que certains élèves souhaiteraient pouvoir prendre plus d'options artistiques (art plastiques par exemple)

Une plus grande diversité dans les programmes sportifs est demandée

Participation de l'équipe de biotechnologies
Ouvrir à tous les élèves des expériences culturelles
Organisation de visites virtuelles de musées et/ou de rencontres avec des conférenciers

[Musée Pasteur](#)

[Musée Curie \(cancer et physique chimie\)](#)

Biodiversité : <https://www.museumcolmar.org/activites/biodiversite-2-crise-conscience>

Prototype de cœur artificiel : <https://www.arts-et-metiers.net/musee/prototypes-lexposition-virtuelle>

Biodiversité en anglais :

<https://www.museumoftheearth.org/bees/>

Notre lycée possède, en plus de la spécialité théâtre, un enseignement facultatif qu'il faut maintenir, et promouvoir, pour en faire bénéficier davantage d'élèves dans la perspective du grand oral.

Certains professeurs de spécialités pourraient eux aussi recevoir une formation théâtrale pour ensuite mieux conseiller leurs élèves (placement de voix, occupation de l'espace, présence et charisme). Les élèves de BTS pourraient aussi bénéficier de cette approche pour prendre de l'assurance lors de présentations orales et des entretiens professionnels.

Pistes SVT :

Développer des partenariats, comme expérience d'enrichissement mutuel, avec les institutions culturelles et artistiques, les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises et les associations.

Propositions SI :

En favorisant les sorties culturelles. En développant la création artistique au sein de l'établissement.	Développement de l'ouverture d'esprit des élèves.	Participation à des concours.
En permettant aux élèves de découvrir des spectacles vivants.	Une meilleure confiance en soi et estime de soi.	Visites de musées.
En développant les partenariats culturels. En s'appuyant sur l'histoire et la vie culturelle locale.	Amélioration de la réussite des élèves.	Lycéens et apprentis au cinéma.
En favorisant l'ouverture scientifique. En mettant en place des actions en faveur du développement durable.	Une meilleure connaissance du monde de la culture. Développer l'appétence culturelle de nos élèves. Développer l'investissement des élèves dans les ateliers et actions culturelles proposés par le lycée Investissement des élèves dans des actions liées à la protection de l'environnement.	Tri des déchets.

PRIORITE 2 : FAIRE DES ÉLÈVES LES CITOYENS ÉCLAIRÉS DU MONDE DE DEMAIN

OBJECTIF 1 : DÉFINIR LES USAGES RESPONSABLES DU NUMÉRIQUE

Dossier "le numérique au service de l'école de la confiance" 2018

De nos jours, les jeunes sont massivement sur Internet et sur les réseaux sociaux, tant pour la consultation que pour la production d'information. Ces pratiques informationnelles des jeunes ne doivent néanmoins pas laisser penser que nos élèves maîtrisent de façon innée le numérique. L'Éducation nationale s'est donnée le devoir d'éduquer les jeunes en développant l'éducation aux médias et à l'information afin de permettre aux élèves d'apprendre à devenir des usagers des médias et d'Internet conscients de leurs droits et devoirs et maîtrisant leur identité numérique. L'EMI vise à permettre aux élèves "un accès à un usage sûr, légal et éthique des possibilités de publication et de diffusion" et à les rendre capables de "se référer aux règles de base du droit d'expression et de publication en particulier sur les réseaux". Elle permet de prévenir les cyberviolences.

Article de Éduscol dans Éducation aux médias et à l'information : « L'objectif d'une éducation aux médias et à l'information est de permettre aux élèves d'exercer leur citoyenneté dans une société de l'information et de la communication, former des "cybercitoyens" actifs, éclairés et responsables de demain. »

Il est nécessaire de mettre en œuvre des actions et de l'information sur les usages responsables du numérique ; à la fois pour déconstruire la désinformation et les théories conspirationnistes, former l'esprit critique des élèves mais aussi pour prévenir des risques liés aux usages délétères comme le cyberharcèlement.

Des pistes d'Actions

Compte-rendu de la réunion CVL du 09/02/2021

Plus de sensibilisation aux nouvelles pratiques informatiques (notamment vis-à-vis du cyberharcèlement, qui est au cœur des enjeux en ce moment)

Réflexion sur les comptes Instagram malveillants qui peuvent proférer des insultes homophobes vis-à-vis de certains élèves : débat sur la question de l'impunité du harcèlement sur internet.

Créer un comité « Charte du numérique » pour faire évoluer la charte existante en intégrant ces usages.
Faire intervenir les équipes du CLEMI (Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information).
Engager toute la communauté éducative lors du « Safer Internet Day »
Diffuser et utiliser les outils du kit de sensibilisation de cybermalveillance.gouv.fr
S'appuyer sur le programme de SNT, « Les réseaux sociaux », notamment les contenus *notion de « petit monde »* et *cyberviolence*.

OBJECTIF 2 : SENSIBILISER LES ELEVES À LA SANTÉ ET AU BIEN-ÊTRE DE SOI ET DE SON ENTOURAGE

Vademecum Ecoles promotrices de santé, MEN 2020

En 1946, dans le préambule de sa constitution l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) définit la santé comme un « état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». En 1986, la Charte d'Ottawa établit que la promotion de la santé est un « processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur santé, d'améliorer leur santé et d'atteindre un état de complet bien-être physique, psychique et social ». La santé n'est plus considérée uniquement comme l'absence de maladie, mais comme une ressource de la vie quotidienne. Précisément, la promotion de la santé mobilise "la capacité physique, psychique et relationnelle des personnes d'agir dans leur milieu et d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer d'une manière acceptable pour elles-mêmes et pour les groupes dont elles font partie"

Suite à l'Enquête Locale de Climat Scolaire réalisée lors de l'année scolaire 2020-2021, l'analyse des réponses des élèves fait apparaître que 20.8% d'entre eux consomment ou ont consommé du tabac, 39.6% de l'alcool et 12.6% des produits stupéfiants.

Ces chiffres non négligeables doivent amener le lycée d'Arsonval à développer ses actions de prévention des conduites à risque pour permettre à chaque élève

d'adopter des comportements responsables et faire des choix éclairés pour lui-même et pour les autres dans la perspective d'une citoyenneté active. Pour compléter cette démarche, il est important que l'ensemble de la communauté éducative s'empare de la problématique de l'éducation à la sexualité dans ses dimensions affectives, culturelles et éthiques.

Au-delà de la prévention de ces conduites à risque, l'objectif est de développer des actions en faveur du bien-être et de l'hygiène de vie (sommeil, nutrition...).

Des pistes d'Actions

Toutes les actions partenariales portées par le CESC.

Elles sont évaluées et actualisées chaque années et s'inscrivent dans la politique générale de prévention du lycée portée par les différents axes du présent projet d'établissement.

Participation de l'équipe de biotechnologies

Former des citoyens éclairés et solidaires

Développer des actions avec les étudiants en santé pour sensibiliser les lycéens sur les thèmes de la nutrition, la sexualité, les drogues.

AXE 3 : LES TRAJECTOIRES DE RÉUSSITES

Des « Cordées de la réussite » de nouvelle génération :

*« En cohérence avec les transformations induites par la réforme du lycée d'enseignement général et technologique, la revalorisation de la voie professionnelle ainsi que la Loi relative à l'orientation et la réussite des étudiants et la création de la plateforme Parcoursup, les « nouvelles Cordées de la réussite » visent à faire de **l'accompagnement à l'orientation** un réel levier d'égalité des chances. Destinées en priorité aux élèves scolarisés en éducation prioritaire ou en quartiers prioritaires politique de la ville (QPV), aux collégiens et lycéens de zone rurale et isolée et aux lycéens professionnels, elles ont pour objectif de **lutter contre l'autocensure**, de **susciter l'ambition scolaire** des élèves par un continuum d'accompagnement de la classe de 4e au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur. Cet accompagnement continu et progressif en amont des choix d'orientation est à même de **donner à chacun les moyens de sa réussite** dans la construction de son parcours, que ce soit vers la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle. »*

Voisin du seul quartier prioritaire politique de la ville de Saint-Maur-des-Fossés le lycée d'Arsonval fait partie d'une cordée de la réussite dont la tête est l'UPEC.

L'axe 3 du projet d'établissement « objectif 2024 » s'appuie sur les valeurs des cordées nouvelle génération, en affirmant pour priorités : *l'accompagnement à l'orientation comme réel levier d'égalité des élèves*, et la prévention du décrochage scolaire pour *donner à chacun les moyens de sa réussite*.

Le lycée d'Arsonval appartient depuis septembre 2020 à la « Cordée de la réussite - Destination Santé ».

Lancées en novembre 2008, les « cordées de la réussite » ont pour objet d'introduire une plus grande équité sociale dans l'accès aux formations de l'enseignement supérieur et notamment aux filières sélectives. En cohérence avec les transformations induites par la réforme du lycée d'enseignement général et technologique ainsi que la Loi relative à l'orientation et la réussite des étudiants et la création de la plateforme Parcoursup, les nouvelles « Cordées de la réussite » visent à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier d'égalité des chances. Destinées en priorité aux élèves scolarisés en éducation prioritaire ou en quartiers prioritaires politique de la ville (QPV), elles ont pour objectifs de lutter contre l'autocensure, de susciter l'ambition scolaire des élèves par un continuum d'accompagnement de la classe de 4e au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur. Cet accompagnement continu et progressif en amont des choix d'orientation est à même de donner à chacun les moyens de sa réussite dans la construction de son parcours, que ce soit vers la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle.

Concrètement, une cordée repose sur le partenariat entre une « tête de cordée » qui peut être un établissement d'enseignement supérieur (grandes écoles, universités, IUT) ou un lycée avec des CPGE ou des STS et des établissements dits « encordés » (collèges et lycées de la voie générale, technologique ou professionnelle). Dans le cadre de la « cordée la réussite – Destination Santé », la « tête de cordée » est l'Université Paris-Est Créteil.

Le partenariat entre établissements scolaires et établissements d'enseignement supérieur se traduit par un ensemble d'actions d'accompagnement mises en œuvre dans notre lycée en faveur des élèves volontaires. Les modes d'accompagnement proposés aident l'élève à construire son propre parcours de réussite au lycée et du lycée vers la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

Le suivi des élèves concernés repose sur des actions individuelles de tutorat et d'ouverture culturelle (cette année des conférences principalement du fait de la pandémie). Pour que les cordées de la réussite soient un véritable soutien à l'orientation choisie, il s'agit de donner aux élèves l'expérience de la mobilité par la découverte de lieux et de secteurs professionnels différents de leur environnement familial ou, le cas échéant, par le recours à l'offre des internats du XXIe siècle. Des actions liées à la découverte des métiers qui veilleront notamment à faire évoluer la représentation de telle filière ou profession chez les élèves et en particulier à lutter contre les stéréotypes de genre seront organisées dès que les mesures sanitaires le permettront.

Le dispositif ne se limite pas aux seuls élèves ayant les meilleurs résultats scolaires. L'équipe pédagogique et éducative qui encadre le parcours de l'élève au sein de la cordée veille à inciter tous les élèves, notamment ceux n'osant pas le faire spontanément, à s'y engager. Une attention particulière est portée aux élèves dont le rapport à l'École est en train d'évoluer positivement et pour lesquels le dispositif constitue un soutien bienvenu. Le dispositif est pleinement inclusif à l'égard des élèves en situation de handicap.

PRIORITE 1 : CONTRUIRE DES PARCOURS LISIBLES ET ACCOMPAGNANTS POUR LES ELEVES

Le lycée d'Arsonval accueille des élèves qui vont suivre un enseignement général ou technologique. Ces 2 voies ont vocation à poursuite d'études. Ainsi, les années « lycée » ne représentent qu'une étape d'un parcours pour les élèves. Néanmoins, cette étape est majeure parce qu'elle ouvre vers des directions multiples qui déterminent des parcours de vies.

C'est pourquoi, les objectifs de cette priorité doivent rendre fluide et lisible le parcours de chaque élève. Pour cela nous allons préparer son arrivée au lycée, y accompagner son passage et « r » assurer son départ.

OBJECTIF 1 : CONSTRUIRE UNE CONTINUITÉ PÉRENNE ÉCOLE-COLLÈGE-LYCÉE

Les indicateurs des réussites des élèves montrent que les élèves arrivant au lycée d'Arsonval ont un niveau en Mathématiques et en Français supérieur aux moyennes départementale, académique et nationale. Les évaluations d'entrée en classe de seconde confirment ce constat.

Pourtant, nombre d'entre eux souffrent d'une adaptation complexe aux exigences du lycée et des nouveaux programmes, notamment en mathématiques. Outre la mise en place d'accompagnements spécifiquement liés aux apprentissages, il est primordial de construire une liaison pérenne entre les collèges du secteur (district 3 du Val-de-Marne) et le lycée, afin que la classe de seconde soit la continuité de celle de troisième du collège.

Une attention particulière pourra être menée conjointement avec les équipes des collèges sur les acquis du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, ainsi que sur les attentes et les exigences de la classe de seconde.

Annexe du Décret n° 2015-372 du 31 mars 2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture :

« ...L'élève engagé dans la scolarité apprend à réfléchir, à mobiliser des connaissances, à choisir des démarches et des procédures adaptées, pour penser, résoudre un problème, réaliser une tâche complexe ou un projet, en particulier dans une situation nouvelle ou inattendue. Les enseignants définissent les modalités les plus pertinentes pour parvenir à ces objectifs en suscitant l'intérêt des élèves, et centrent leurs activités ainsi que les pratiques des enfants et des adolescents sur de véritables enjeux intellectuels, riches de sens et de progrès.

Le socle commun identifie les connaissances et compétences qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire. Une compétence est l'aptitude à mobiliser ses ressources (connaissances, capacités, attitudes) pour accomplir une tâche ou faire face à une situation complexe ou inédite. Compétences et connaissances ne sont ainsi pas en opposition. Leur acquisition suppose de prendre en compte dans le processus d'apprentissage les vécus et les représentations des élèves, pour les mettre en perspective, enrichir et faire évoluer leur expérience du monde.

Par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, la République s'engage afin de permettre à tous les élèves d'acquérir le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, porteur de

Des pistes d'Actions

Proposition de l'équipe de Math

Au cours de la seconde (début 2ème trimestre), proposer aux élèves ayant une appétence pour les sciences mais ayant des difficultés en math, un parcours spécifique sur la partie "automatismes" du programme de STL. Cela leur permet également de réfléchir à leur projet et de s'engager dans la voie de la réussite. Ce parcours pourrait être valorisé dans le bulletin (implication dans le parcours).

Proposer aux collèges et au lycée du district de mettre en place des actions permettant aux professionnels de se rencontrer :

Concernant les apprentissages, les enseignants pourraient envisager de faire travailler les élèves sur différentes compétences,

Concernant l'orientation des rencontres avec les professeurs principaux du cycle 4, les CPE afin de faire connaître le lycée et de construire des actions communes sur l'orientation des élèves de 3^{ème}.

Engager une réflexion sur comment développer les compétences orales de l'école élémentaire jusqu'au grand oral, en y associant tous les acteurs du district et de la circonscription.

Pérenniser toutes les divisions de 1ère et de 1ère STL

- Susciter l'envie chez les élèves de 2nde.
- Augmenter le recrutement des élèves de 1ère STL au sein de l'établissement par une communication accrue et précoce auprès des parents, des élèves, des professeurs principaux, des fédérations de parents d'élèves mais aussi par un fléchage de l'orientation dès la classe de 3ème par des interventions au sein des collèges de secteur pour faire connaître la section STL (liaison 3ème – 2nde) ...
- Augmenter le recrutement des élèves de 1ère STL au sein du bassin par une communication accrue et précoce auprès des fédérations de parents d'élèves, des proviseurs, des CPE et des Co-Psy des lycées environnants.

Se rapprocher plus particulièrement des collèges Ronsard et Rabelais qui accueillent les élèves du quartier du pont de Créteil afin de développer des actions dans le cadre des cordées de la réussite

Compte-rendu de la réunion CVL du 09/02/2021

Sur l'orientation en seconde : les mini-stages en filières technologiques sont parfois impossibles (à cause notamment des mesures sanitaires)

De bons retours sur les entretiens individuels avec le (les) professeurs principaux (même s'ils n'ont pas tous été fait)

Proposition SI :

En consolidant la liaison collèges-lycée.

Meilleure intégration et réussite en 2^{nde}.

Liaison 3ème / seconde.

En renforçant la liaison lycée-enseignement supérieur.

Présentation de l'option « Sciences de l'ingénieur ».

Mini stages, Informations en présentiel et par mail auprès des collèges du secteur de la filière SI au lycée, invitation professeurs principaux de troisièmes et journée portes ouvertes.

Mettre en cohérence les pratiques.

Favoriser la continuité des parcours.

Mini conférence de présentation de la CPGE « PCSI / PSI » par nos professeurs et journée portes ouvertes.

OBJECTIF 2 : ENCOURAGER L'APPÉTENCE POUR LES SCIENCES NOTAMMENT CHEZ LES FILLES

Par son offre de formation, par ses poursuites d'études, par son histoire le lycée d'Arsonval est un lycée scientifique.

Au cœur de l'action du lycée, les sciences et les technologies doivent porter les élèves dans leur envie de venir nous rejoindre, dans leur projet d'orientation et dans leur poursuite d'études.

Par ailleurs, aujourd'hui encore, les femmes sont sous-représentées

"I hope I can inspire other young women into the field. It's a field that has so many pleasures, and if you are passionate about the science, there's so much that can be done."

Andrea Ghez prix Nobel de physique le 6 octobre 2020
[#NobelPrize](#)

dans la recherche scientifique.

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe fondamental inscrit dans la Constitution.

Promouvoir des parcours scolaires libérés des stéréotypes de sexe permet une ouverture des possibles pour chacun et chacune dans une société d'égalité.

Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 :

3. La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme.

Constitution du 4 octobre 1958 :

La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.

Des pistes d'Actions

Lors du forum des métiers ou d'enseignements en sciences (et l'option SI), faire intervenir des associations :

- Elles bougent qui a pour but d'encourager les jeunes filles à s'orienter vers l'aéronautique, l'automobile, l'énergie, le ferroviaire, le maritime, le spatial, le numérique, le bâtiment et l'agroalimentaire...
- Femmes et Sciences qui vise à promouvoir les femmes scientifiques, à inciter les jeunes filles à s'engager et à permettre de créer un réseau d'entraide

Impliquer les équipes éducatives lors de la Journée internationale des femmes et des filles de science

Comment la physique-chimie peut-elle s'illustrer dans ces priorités ?

Ouvrir et favoriser l'accès à la physique-chimie aux filles

Encourager les filles de 2nde à prendre la spécialité physique-chimie et encourager les filles de Terminale suivant la spécialité physique-chimie à s'inscrire en CPGE scientifique. Le constat actuel est que la poursuite d'études scientifiques en post-bac est très genrée et que les jeunes filles ne s'estiment pas capables de réussir en CPGE scientifique.

Pérenniser toutes les divisions de 1ère et de Tle STL

Susciter l'envie chez les élèves de 2nde.

Proposition SI :

En proposant des projets et ateliers scientifiques, artistiques et culturels valorisants et attractifs.

En valorisant les projets des élèves.

En préparant les élèves aux examens.

En encourageant plus de filles à s'engager dans la voie scientifique.

Augmentation du nombre d'élèves inscrits aux différents ateliers.

Mixité des niveaux de classes favorisant les échanges.

Développement de la participation des élèves aux différentes actions culturelles proposées.

Permettre aux élèves de gérer leur stress.

Augmenter la mixité dans nos classes.

Incitation à s'inscrire dans les ateliers scientifiques, artistiques, culturels.

Projets « Démarche participative ».

Mettre en relation les filles avec des associations qui luttent contre les stéréotypes :

- Elles bougent
- Femmes@Numérique
- Talents du numérique
- Femmes & Sciences
- Allez les Filles ! Osez les sciences !

OBJECTIF 3 : STRUCTURER ET RENFORCER LES PARTENARIATS AVEC L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le lycée d'Arsonval est engagé dans une Cordée de la réussite avec l'UPEC. Grâce à ce partenariat qui complète et enrichi la convention de continuum engagée depuis plusieurs années, les élèves du lycée bénéficient d'un appui privilégié dans l'accompagnement à l'orientation.

Parmi les actions phares proposées jusqu'à présent, nous noterons les différentes immersions, les interventions des étudiants auprès de nos élèves, les accueils in-situ des professeurs principaux, des élèves, de leurs parents, ainsi que les conseils personnalisés donnés aux élèves de terminale dans le cadre de Parcoursup. Ou encore les actions partenariales de préparation aux études de santé (PASS/LAS) ou de droit proposées par le lycée.

La réussite de ce partenariat avec l'UPEC, doit nous encourager à développer d'autres actions avec de nouveaux partenaires universitaires et de l'enseignement supérieur. Outre les liens forts indispensables à l'accompagnement à l'orientation de nos lycéens, ces partenariats doivent encourager les inscriptions en cumulatif de nos étudiants afin de sécuriser leur parcours voire leur permettre d'éventuelles passerelles.

Des pistes d'Actions

Comment la physique-chimie peut-elle s'illustrer dans ces priorités ?

Pérenniser toutes les divisions de 1ère et de Tle STL

- Orientation / Parcoursup : Ouverture sur les formations post-bac et sur les métiers scientifiques par des partenariats.

- Conserver et entretenir l'étiquette de « lycée scientifique » du Lycée d'Arsonval
- Amener chaque élève à se projeter dans son avenir professionnel par des expériences concrètes : information des élèves de 2nde sur le parcours de lycéen puis d'étudiant et sur le fonctionnement de parcoursup et les formations post-bac, le choix et la cohérence des spécialités choisies. Ouverture sur les formations scientifiques post-bac, sur les métiers qui en découlent ; partenariat avec les formations post-bac existant au lycée (CPGE + BTS), faire connaître les IUT et partenariat avec l'UPEC pour les licences de physique et/ ou de chimie, pour les IUT de mesures physiques et de chimie, recherche de partenariat avec des entreprises, partenariat avec les parents d'élèves et les anciens élèves pour faire découvrir des professions autour des sciences. Traduction des partenariats par des visites sur site, des participations d'intervenants extérieurs...

Participation de l'équipe de biotechnologies

Expériences concrètes

- Faire "vivre" (ou du moins entretenir) le partenariat avec l'UPEC dans le cadre du continuum bac -3 bac +3 grâce à des immersions et/ou des visites.
- Immersion en prépa TB à l'ENCPB
- Visites d'entreprises
- Réactivation du forum des anciens

Proposition de l'équipe de Math

Liaison lycée /post bac PCSI et STL : accentuer la lisibilité de l'offre ; promouvoir dès la seconde nos filières post-bac y compris dans les autres établissements

Mettre en place une prépa à la prépa TPC en direction des STL

Proposition de la SI

En construisant le projet d'orientation de la 2nde à la terminale et également du post BAC.

En associant les parents à la construction du projet.

Par la découverte du monde professionnel « l'ingénierie en SI. ».

Mais également une réflexion sur l'éducation à l'orientation avec l'aide personnalisée à l'orientation.

Favoriser une orientation choisie

Améliorer l'autonomie des élèves dans la recherche de formations / métiers.

Une meilleure connaissance des filières post seconde au lycée en maîtrisant les spécialités du lycée.

Une meilleure connaissance des filières post bac.

Éducation à l'orientation de la 2nde à la terminale.

Formation des professeurs principaux.

Forum post bac « CPGE ».

Salon de l'étudiant.

Visites de structures post bac

« cordées de la réussite avec l'UPEC ».

Rencontre avec d'anciens élèves.

Réunions parents-professeurs.

PRIORITE 2 : APPORTER DES REPONSES A TOUTES FORMES DE DECROCHAGE SCOLAIRE

La loi pour une École de la confiance :
Journal Officiel le 28 juillet 2019

« L'article 15 (qui entrera en vigueur à la rentrée 2020) de la loi concrétise un engagement gouvernemental de la stratégie de lutte contre la pauvreté. Il prolonge l'instruction obligatoire par une obligation de formation pour tous les jeunes de 16 à 18 ans.

La loi prévoit le droit, pour chaque jeune entre 16 et 18 ans, de pouvoir intégrer un parcours adapté à ses besoins. L'obligation de formation va au-delà du droit au retour en formation ou du droit à une formation professionnelle : elle inclut d'autres situations comme l'emploi, le service civique et l'engagement dans un dispositif d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle. Ces situations, si elles ne sont pas des solutions de "formation" au sens strict, contribuent à l'élévation du niveau de compétences des jeunes concernés et sont de nature à favoriser une insertion sociale et professionnelle durable. »

Si le lycée d'Arsonval n'accueille pas de façon évidente un public difficile, il est néanmoins confronté à de vraies situations de Décrochage Scolaire.

Depuis la mise en place d'une cellule de veille active pour Prévenir le Décrochage Scolaire en 2018, une vingtaine d'élèves par an fait l'objet d'un suivi régulier et sur un temps significatif (plus d'un trimestre). Le dispositif de repérage et d'accompagnement mis en place observe régulièrement (toutes les 6 semaines en moyenne) l'intégralité des effectifs pour identifier les situations de décrochage avéré ou prévenir une telle situation.

Les raisons les plus fréquemment observées interrogent l'établissement lui-même : malaise et mal-être liés à des difficultés d'intégration sociale, d'adaptation aux exigences du lycée, à des résultats jugés insuffisants.

OBJECTIF 1 : PLACER LE GPDS AU CŒUR DES INSTANCES MAJEURES DE L'ETABLISSEMENT

Code l'Education, art.,L122-5

L'éducation permanente constitue une obligation nationale. Elle a pour objet d'assurer à toutes les époques de sa vie la formation et le développement de l'homme, de lui permettre d'acquérir les connaissances et l'ensemble des aptitudes intellectuelles ou manuelles qui concourent à son épanouissement comme au progrès culturel, économique et social.

L'éducation permanente fait partie des missions des établissements d'enseignement ; elle offre à chacun la possibilité d'élever son niveau de formation, de s'adapter aux changements économiques et sociaux et de valider les connaissances acquises.

Le groupe de prévention du décrochage scolaire réunit l'ensemble des acteurs susceptibles de contribuer à la compréhension et à la prise en charge de la problématique de l'élève dans sa globalité.

Le GPDS est pour l'instant peu sollicité. Le dispositif et son protocole sont encore mal connus des enseignants. Des actions concrètes de communication et de sensibilisation doivent être collectivement réfléchies afin que nos usages ne laissent aucun élève sur le bord du chemin.

Pour cela les signaux faibles de décrochage doivent être maîtrisés et connus de tous afin que le protocole de saisine devienne un outil réflexe. Actuellement, il consiste en un document de repérage à renseigner puis à transmettre au référent pour examen par le GPDS des difficultés rencontrées par l'élève et propositions de remédiation.

Les élèves, les parents sont des appuis indispensables pour lutter contre le décrochage scolaire. Le lycée l'a déjà montré par la mise en place de tutorat entre pairs ou encore du forum des métiers. « Objectif 2024 » doit nous pousser à interroger quels pourraient-être les leviers pour associer encore davantage toute la communauté éducative à ce dispositif.

Des pistes d'Actions

La prise en charge des difficultés des élèves peut s'avérer particulièrement complexe au sein de sa classe. Une approche pluridisciplinaire aux champs de compétences éducatives complémentaires peut apporter des solutions efficaces pour l'élève.

- Sensibiliser et former les enseignants à cette approche,
- Associer les parents

S'appuyer sur la coopération entre élèves pour raccrocher des camarades en difficulté.

Une entraide entre élèves de plusieurs établissements pourrait éventuellement donner lieu à une réflexion inter-CVL.

Définir clairement auprès de chacun des acteurs de la communauté éducative ce que signifie décrochage scolaire, quels en sont les risques et les conséquences pour les élèves.

Repenser les outils de repérage des signes de décrochage

Définir les règles et les outils de communication relatifs à cette problématique.

OBJECTIF 2 : PROPOSER DES PARCOURS DE REUSSITE CLAIRS ET LISIBLES

Lutter contre l'autocensure et favoriser l'ambition scolaire passe par une information précise à destination des usagers. Les lycées proposent tous des parcours d'excellence. Le plaisir d'apprendre garantit la réussite d'un élève dans son cursus. Ainsi, chaque parcours est adapté à ses préférences pour des champs disciplinaires et surtout à son appétence pour les différents modèles d'apprentissage : études longues ou courtes, apprentissages théoriques ou pratiques, expérience professionnelle immédiate ou non.

Le lycée d'Arsonval propose plusieurs voies d'excellence adaptées aux envies des élèves : Une voie générale pour les élèves qui aiment les apports théoriques et envisagent des études supérieures longues dans de nombreux domaines : les sciences, les humanités, les langues étrangères, l'économie, le droit, les arts et la culture ; deux voies technologiques scientifiques pour des élèves souhaitant également poursuivre leurs études au-delà du baccalauréat mais qui ont envie d'apprendre par la recherche et la réflexion expérimentale.

Le lycée d'Arsonval n'offre pas de voie professionnelle pourtant parfaitement adaptée à certains élèves dont la réussite et l'épanouissement passent par le résultat de réalisations pratiques et concrètes. Pour ces jeunes, la confrontation rapide au monde du travail professionnel ou associatif donne tout son sens à leur investissement. Leur réorientation est alors nécessaire en fin de seconde.

Pour permettre à un élève de s'engager librement dans ses choix d'orientation, il est indispensable de les valoriser toutes en gommant les préjugés et les éventuelles hiérarchisations de valeur. La construction de son projet doit se faire avec la coopération de sa famille dans un climat de confiance. Cela passe par une sensibilisation et une information des familles dès le collège.

Des pistes d'Actions

Sensibiliser les acteurs, notamment les parents d'élèves, des collègues du secteur sur les parcours au lycée d'Arsonval.

Valoriser la voie technologique scientifique du lycée auprès des élèves de 4^{ème} et 3^{ème}.

Mettre en avant les métiers de la chimie (et de la physique) permettra de valoriser la filière STL, de promouvoir notre BTS et notre classe de TPC.

Compte-rendu de la réunion CVL du 09/02/2021

D'avantage de stages et d'AP orientation ont été réclamés. Une revalorisation des filières professionnelles et technologiques a été demandée

Faire connaître nos spécificités aux élèves dès le collège et également aux élèves de seconde de notre lycée et des lycées voisins :

- Valoriser le parcours ingénieur avec l'option puis la spécialité SI, ainsi que nos classes de PCSI et PSI*
- Promouvoir les spécialités artistiques qui n'ouvrent pas essentiellement et exclusivement sur des poursuites d'études artistiques.
- Poursuivre la mise en place de mini-stages dans nos classes technologiques.

AXE 4 : LA VIE ENSEMBLE AU LYCÉE

Le 12 novembre 2019, Le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, prononce un discours à la Conférence générale de l'UNESCO à Paris.

Le chef de l'ONU a souligné la nécessité de faire venir les jeunes à la table des discussions en tant que partenaires clés.

« Sans action sur l'urgence climatique, les inégalités et l'intolérance, cette génération pourrait faire face à des conséquences dévastatrices », a-t-il prévenu.

« Et sans le dynamisme, la créativité et l'innovation des jeunes eux-mêmes, nous ne réussirons pas à bâtir un meilleur avenir pour tous ».

M. Guterres a rappelé que ceux qui ont le pouvoir, « ou l'illusion du pouvoir », ont l'obligation non pas de résoudre les problèmes des jeunes, mais de mettre en place des cadres de travail leur permettant d'être au centre de la résolution des problèmes. « Nous devons traiter les jeunes non pas comme des sujets à protéger, mais comme de puissants agents de changement », a-t-il souligné.

PRIORITE 1 : ENGAGER CHAQUE ACTEUR DU LYCÉE DANS UNE DÉMARCHE RESPONSABLE

OBJECTIF 1 : PENSER LES USAGES POUR DÉVELOPPER L'ÉCOCITOYENNETÉ

« L'article 9 de la loi pour une École de la confiance redéfinit l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Ces dispositions nouvelles impliquent un enrichissement des programmes d'enseignement, une mobilisation renforcée des équipes pédagogiques des écoles et des établissements afin d'accompagner les élèves dans leur engagement et leurs projets.

L'article 9 modernise et élargit le contenu de l'éducation à l'environnement et au développement durable en intégrant pour la première fois dans le code de l'éducation les notions de transition écologique, de biodiversité et de lutte contre le réchauffement climatique.

Dès la rentrée 2019, les élèves sont incités à devenir acteurs du développement durable et de la lutte contre le changement climatique.

Les élèves du lycée sont engagés très positivement pour le respect de l'environnement.

Ces questions favorisent un engagement efficace dans la vie de l'établissement. Cet engagement apprend à coopérer, il permet de se familiariser avec la vie du lycée et ses instances notamment administratives.

Il concourt à l'autonomie parce qu'il permet de développer des

projets et d'en appréhender tous les aspects : éducatifs, techniques, partenariaux et financiers. Ainsi, il participe également aux apprentissages et au parcours Avenir.

Le lycée est déjà engagé dans une démarche de développement durable, labélisé E3D, ÉcoSchool et lycée Eco-responsable. Chaque classe compte deux éco-délégués. Tous les agents ont été formés à la méthode de pré-imprégnation afin de limiter l'utilisation de détergents et d'eau tout en préservant la qualité du nettoyage.

Désormais, il s'agit de mettre en œuvre des actions concrètes et visibles dont les élèves sont en demande : le tri des déchets à la demi-pension avec collecte sélective, la consommation de papier, le recyclage et le tri des déchets dans la cafétéria et dans le parc du lycée.

Une gestion différenciée et durable du parc est également engagée sur le long terme afin de préserver au maximum le cadre de vie et la biodiversité au lycée.

Pour avoir un lycée de la responsabilité et de la conversion écologique, cela passe par l'éducation, nous voulons devenir davantage des acteurs d'une écologie intégrale, le lycée est engagé dans une démarche de développement durable (labellisation E3D – label eco-school).

Il s'agit d'affirmer des choix éducatifs éco-responsables :

- En s'interrogeant sur nos modes de consommation et leurs impacts, aussi bien dans notre vie personnelle que professionnelle (action dressing impact des éco-délégués, utilisation du papier, des consommables, etc.)
- En promouvant, dans nos apprentissages et contenus d'enseignements, l'exigence du développement durable (dans ses dimensions écologiques, sociales et économiques) en s'appuyant notamment sur les 17 objectifs définis par l'ONU.

Il est indispensable de développer la sensibilisation à la responsabilité de chacun en matière écologique. Notamment en promouvant le rôle d'éco-délégués, en organisant des opérations de prise de conscience du gaspillage, en particulier en ce qui concerne le papier et les aliments mais aussi la consommation d'eau et de chauffage.

Ainsi il s'agit d'agir ici et maintenant pour un monde durable, en développant la biodiversité en entretenant les « espaces nature » ; en proposant des menus qui privilégient le bio, les circuits courts, la consommation de fruits et légumes de saison ; en développant les pratiques de tri sélectif à la cantine, et dans les classes.

En termes de numérique, nous pouvons nous interroger sur la notion de **numérique responsable**, une « démarche d'amélioration continue qui vise à réduire l'empreinte écologique, économique et sociale des technologies de l'information et de la communication (TIC). Le numérique responsable recouvre plusieurs champs : le Green IT, l'IT for green et la conception responsable des services numériques » (dossier [Gen'éthic](#)) [définitions : **Green IT** vise à réduire l'empreinte environnementale à l'échelle de la DSI, **IT for green** qui met le numérique au service du développement durable].

Des pistes d'Actions

Participation de l'équipe de biotechnologies

Former des citoyens éclairés et solidaires

- Recyclage des stylos
- Recyclage des vêtements
- Redistribution de la nourriture de cantine non consommée aux étudiants dans le besoin

Compte-rendu de la réunion CVL du 09/02/2021

- ⇒ Les projets des éco-délégués ne "prennent pas encore" au sein du lycée, mais peuvent permettre une réelle expérience avec une association.

Contribution de l'EPS au projet d'établissement

- action Eco-citoyenne : avoir une gourde en EPS

Contribution de l'équipe des agents territoriaux : ne pas jeter de nourriture ou autre déchet que du papier dans les poubelles des salles de classes ce qui permettrait de mettre le contenu au recyclage

Mise en place d'un Groupe de pilotage

Réfléchir à l'utilisation du numérique.

Mettre en place des systèmes d'extinction automatique

Utiliser à bon escient la communication numérique (ex. envoi de pièces jointes, qui saturent les serveurs).

Piste SVT : Monter des campagnes de sensibilisation et d'information sur le recyclage et la valorisation des déchets (conférences, films, expositions ou cours), ainsi que des visites d'usines de traitement des déchets et d'ateliers de recyclage.

Entamer une transition vers des pratiques plus économes sur les consommations de fluides (chauffage, électricité, eau, ...).

OBJECTIF 2 : FAIRE EN SORTE QUE PRÉMUNIR ET PRÉVENIR DEVIENNE UN REFLEXE POUR TOUS.

L'histoire est marquée de moments dramatiques qui impactent nos usages et notre regard sur la prévention des risques. Le 6 février 1973 l'incendie du collège Pailleron fait vingt victimes dont seize enfants. La tempête de décembre 1999 fait prendre conscience que les risques majeurs touchent également la France. Les attentats de 2015 montrent à quel point les valeurs de la République Française peuvent être menacées. La Pandémie de Covid-19 modifie nos fonctionnements quotidiens, ...

Autant de crises qui ont conduit à développer des routines pour nous préparer à faire face : exercices incendies ; Plan particulier de mise en sécurité (PPMS) « risques majeurs » ; Plan Vigipirate ; PPMS alerte attentat intrusion ; Formation aux gestes qui sauvent, PSC1 ; gestes barrières.

Ces dispositifs permettent à chacun d'acquérir les réflexes à mettre en œuvre le cas échéant. Néanmoins, la prévention passe par l'information et la sensibilisation de l'ensemble de la communauté éducative.

En lien avec les travaux de la CHS du lycée, la mise en place de délégués sécurité dans chaque classe et la présence de quatre assistants de prévention doivent permettre d'anticiper les besoins, de construire des outils de communication d'information et de sensibilisation afin de répondre aux attentes de chacun.

Parallèlement, les personnels travaillant dans les points sensibles tels que les laboratoires, l'accueil en restauration sont formés aux bonnes pratiques en matière de sécurité dans chacun de leur domaine (manipulation des extincteurs, gestions des effluents et évacuation des déchets de laboratoire, sécurité alimentaire...), ce qui en fait des personnels ressources pour le lycée.

L'utilisation de la méthode HACCP dans l'établissement (Hazard Analysis Critical Control Point), est une méthode mise au point par la NASA. Elle définit et évalue les risques et les moyens de les maîtriser dans le cadre de la santé

alimentaire et de la salubrité des locaux. Cette pratique mise en œuvre à la restauration est régulièrement contrôlée dans l'établissement par un organisme indépendant qui vérifie la qualité microbiologique des surfaces (e-coli, salmonelles...). Cela contribue à la lutte contre la propagation des bactéries.

L'apprentissage des gestes barrières dans le cadre de l'éducation à la santé vient en complément assurer la lutte contre la Covid-19 et les virus de manière générale. Les bornes au niveau de la demi-pension pour la désinfection des mains avant le passage au réfectoire seront maintenues.

Le protocole sanitaire mis en place sera pérennisé sur la notion de désinfection des mains avec l'utilisation de la borne solaire fixe de distribution de solution dès l'entrée du lycée.

Des pistes d'Actions

Participation de l'équipe de biotechnologies
Former des citoyens éclairés et solidaires
Formation au PSC1 (premiers secours) rendue obligatoire pour tous (c'est un constat qui a été verbalisé lors de l'exercice "intrusion attentat", au cours de la discussion avec les élèves de TSTL1).

Délégués sécurité,
Exercices incendie
PPMS
DUERP
Protocole sanitaire

PRIORITE 2 : ENGAGER LES ELEVES POUR LE RESPECT DES VALEURS DE LA REPUBLIQUE

L'École transmet les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité ; laïcité ; refus de toutes les discriminations.

« Outre la transmission des connaissances, la nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la république. Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre [...] D'exercer sa citoyenneté. » (Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005 - art.2).

OBJECTIF 1 : PERMETTRE AUX ÉLÈVES DE CONNAITRE LEURS DROITS ET LEURS DEVOIRS

Construit comme un véritable outil pédagogique et éducatif, le règlement intérieur du lycée est malgré tout encore mal connu.

Pourtant, les élèves sont très sensibles à la justice et souhaitent avoir un accès simple et clair à leurs droits ainsi qu'à leurs devoirs.

Cette connaissance légitime doit être à leur portée, au-delà de la classe sur les sujets qui les touchent au plus près.

Travailler cet objectif avec les élèves, notamment avec tous les acteurs de la vie scolaire, les associe à la vie éducative de notre établissement. Cela peut leur permettre de maîtriser les enjeux des instances notamment des conseils de classe ; mais également de la commission éducative et du conseil de discipline. Cela, participe également à l'amélioration du climat scolaire en les rendant acteurs des réponses apportées à leurs difficultés (Harcèlement, discrimination, rumeurs, ...).

Donner du sens à l'action éducative demande l'implication et la coopération active des familles. L'intervention de partenaires extérieurs -portée par le TGI de Créteil ou le CLSPD de Saint-Maur par exemple- devra être également envisagée sur certaines thématiques.

L'information concernant les droits en matière d'aide financière doit être apportée dès l'arrivée au lycée (édition d'un guide remis à l'inscription à l'attention des familles) et en accès libre sur le site du lycée. Chaque élève en difficulté doit pouvoir trouver les outils et l'interlocuteur qui pourra aider la famille dans sa démarche afin de faciliter sa scolarité. Chaque demande des parents, responsables légaux et financiers (pour la plupart des élèves), est instruite et une réponse est systématiquement apportée.

Les élèves demandent également à connaître et à être informés de leurs droits concernant le soin. Il est important de pouvoir apporter une réponse juste à chacune de leur question, en lien (ou pas) avec leurs représentants légaux dans le cadre de la protection de l'enfance.

Des pistes d'Actions

Compte-rendu de la réunion CVL du 09/02/2021

Une demande conjointe de sanctions plus lourdes en cas de faute et d'une plus grande liberté d'expression.

Plus d'informations sur les droits des lycéens (réflexion sur le règlement intérieur et les associations qui défendent les droits des lycéens, réflexion sur les droits et les devoirs de l'élève, sur le statut d'élève.)

Réflexion supplémentaire sur le conseil de discipline, qui selon les élèves présents à la réunion, ne doit être utilisé qu'en dernier recours, il faut plutôt prioriser la commission éducative par exemple : le conseil de discipline doit rester avant tout pédagogique.

Développer des sondages et des enquêtes.

La formation des délégués de classe, des élus du CVL, doit leur permettre de transmettre et de diffuser les informations à tous leurs camarades.

Mettre en place la cellule de veille pour lutter contre le harcèlement.

Former ses membres à la méthode Picas par exemple.

UNE RELATION D'ALTÉRITÉ

L'altérité est un concept, qu'a notamment développé Emmanuel Levinas dans le recueil *Altérité et transcendance* publié en 1995.

Levinas évoque l'altérité comme la relation avec autrui. Pour sortir de cette solitude intrinsèque, l'homme peut emprunter deux chemins : soit celui de la connaissance, soit celui de la sociabilité.

La connaissance est insuffisante à rencontrer l'autre et ne peut remplacer la sociabilité qui est directement liée à l'altérité et permet une sortie de la solitude.

Dans une relation d'altérité, il y a engagement réciproque, responsabilité de l'un vis-à-vis de l'autre. Ainsi, la notion d'altérité se décline autour de plusieurs sens donnés au mot "autre" et devient le fil rouge des actions permettant une meilleure prise en compte de soi et des autres, de manière à améliorer la vie collective tout en véhiculant des valeurs fortes et propices à la construction des citoyens de demain.

L'engagement dans les associations du lycée et le développement de clubs portés par ces dernières favorisent les relations interpersonnelles entre élèves ou entre élèves et adultes ; ainsi elles participent à l'amélioration du climat scolaire. La maison des lycéens et l'association sportive du lycée doivent être valorisées et encouragées par l'ensemble de la communauté éducative, notamment des parents dont l'aide est précieuse. Les différentes assemblées des délégués et les élus du CVL doivent rayonner pour porter les valeurs et les projets dans les instances décisionnelles du lycée et de l'académie.

Afin que le lycée soit un établissement accueillant, favorisant la cohésion entre les élèves et garantissant leur sécurité, il est important de leur proposer suffisamment d'espace et d'activités au sein même de l'établissement. **Ainsi, l'engagement des élèves doit aussi être attendu dans le respect des personnes, de leur travail au sein de l'établissement et de fait le respect des locaux et du cadre de vie.**

Une école de la citoyenneté et de l'engagement, c'est être engagé à agir pour un lycée toujours plus inclusif et toujours plus accompagnant ; c'est être acteur du monde aujourd'hui ; c'est préparer les jeunes à relever les défis qui se présentent à eux.

Être acteur de ce monde aujourd'hui, c'est éduquer au service solidaire.

Ainsi, nous devons promouvoir les actions au service des autres. Par exemple : développer des actions de tutorat entre élèves, poursuivre l'organisation des mini-stages au sein de l'établissement, et proposer à tous les élèves de participer à des actions de service caritatif en dehors de l'école (campagne des restos du cœurs).

« Comprendre une personne c'est déjà lui parler. Poser l'existence d'autrui en la laissant être, c'est déjà avoir accepté cette existence, avoir tenu compte d'elle. »

Emmanuel Lévinas - Philosophe (1906 - 1995)

« Faire de nos élèves des citoyens avertis du monde de demain, passe par des objectifs de connaissance de l'histoire, mais aussi des territoires, des institutions et des valeurs républicaines. L'appropriation et la « digestion » de ces connaissances disciplinaires gagneront à être soutenues, favorisées dans le cadre d'une pédagogie de projet par des démarches de mutualisation et de présentation des productions des élèves à toutes les échelles de l'établissement. Le décloisonnement des groupes classes, et le décloisonnement disciplinaire lors de « journées événementielles » concernant l'ensemble de la communauté éducative constitueront des moments privilégiés de restitution des productions variées, orales, écrites, numériques...

Accompagner les élèves sur le chemin d'une autonomie intellectuelle et émancipatrice, proposer une culture de l'engagement, susciter une envie de culture, constitueront donc des axes forts. »

L'équipe d'histoire-géographie.

Des pistes d'Action

Propositions émanant de l'équipe de professeurs en charge des enseignements de théâtre

Respect : Les élèves inscrits dans les enseignements de théâtre participent activement à la vie de la communauté scolaire en intervenant régulièrement lors des journées de commémoration des valeurs de la République : laïcité, journée internationale des Droits de l'Homme, lutte contre les discriminations.

La dimension collective qui singularise la pratique théâtrale participe également de la réflexion sur le respect de soi, de l'autre, de la collectivité, des valeurs.

Pérennisation de cette implication dans la vie du lycée. D'autant que les programmes nationaux en spécialité et option théâtre mettent au cœur du travail mené par les lycéens des questions inscrites dans la vie politique.

Organiser des événements culturels liés aux sciences : fête de la science, Olympiades...

Contribution de l'EPS

Les savoirs :

- savoirs transversaux à travers la pédagogie du projet : projet sur les valeurs de l'olympisme, projet de séquence avec le suivi des livrets d'entraînement, projets autour de la santé (petit déjeuner – formation aux premiers secours pour les éco-délégués ?

- autonomie dans la pratique

SVT : Proposer aux élèves, par les activités pédagogiques, de se laisser interpeller, d'ouvrir leur regard et de nuancer leur réflexion sur les questions de notre société.

Compte-rendu de la réunion CVL du 09/02/2021

Mise en place de journées dédiées à l'égalité filles-garçons, luttes sur le respect des identités de chacun, par exemple comme il avait été proposé lors d'un précédent CVL, une journée de lutte contre l'homophobie

A un moment de la réunion, débat sur comment générer ou encadrer un débat avec des lycéens. Un problème est rapporté par les élèves : des débats seraient parfois, en classe, violents ou portant atteintes à leurs idées, leurs opinions, voire leurs identités. La question même du débat, si oui, sur quel sujet, et comment s'est posée assez longtemps. Il y a eu proposition par exemple, de faire des débats avec intervention d'association, pour gérer l'intolérance, et/ou la violence verbale.

Contribution de l'équipe d'Anglais

Tolérance, respect, citoyenneté tant en classe que dans les contenus des programmes.

Comparaison avec d'autres horizons, d'autres conceptions à travers entre autres des débats.

Favoriser les ponts entre les disciplines

Contribution de l'EPS

- savoir être en EPS à travers les différents rôles sociaux

- UNSS : entraînements – préparation aux compétitions – projets

- proposer des formations jeunes officiels au sein de l'AS pour une valorisation du parcours de l'élève et développer le pôle responsabilité- participation à des courses solidaires inscrivant les élèves dans un projet valorisant.

- projet voyage activités de pleine nature (APPN) : surf – randonnée - vélo : activités de pleine nature que nous ne pouvons pas proposer à nos élèves par manque de structure, ce voyage permettra de valider les compétences liées au pratique des activités du champs d'apprentissage n°2.

Proposition SI : Le lycée doit soutenir et développer toutes les actions favorisant la prise de responsabilité des élèves et le développement de leur esprit civique.

En formant les délégués.
En soutenant les projets des élèves.
En valorisant les prises de responsabilité.
En incitant les élèves à s'investir dans des actions responsables.

Amélioration de l'efficacité des élèves dans leur rôle de délégué

Une meilleure intégration au lycée.

Une implication accrue du CVL dans la mise en place d'actions de formation du futur citoyen.

Développer la prise d'initiative des élèves sur des actions développant leur esprit civique.

Formation des délégués sécurité et éco-citoyens.

Actions solidaires réalisées avec les partenaires locaux (croix rouge / blanche...)
Débats citoyens, information citoyenne.
Implication effective des élèves élus au fonctionnement des diverses instances de l'établissement : préparation des réunions, prise de parole, implication aux journées portes ouvertes ...

Compte-rendu de la réunion CVL du 09/02/2021

Créer des clubs sur le temps de demi-pension

Organiser des débats / conférences présentant deux points de vue sur un même sujet

Essayer de renforcer la MDL (qui n'a que peu de succès pour l'instant)

AXE 5 : LES PROFESSIONNELS DU SERVICE PUBLIC

LOI n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires :

« Art. 25.-Le fonctionnaire exerce ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité. »

« Dans l'exercice de ses fonctions, il est tenu à l'obligation de neutralité. »

« Le fonctionnaire exerce ses fonctions dans le respect du principe de laïcité. A ce titre, il s'abstient notamment de manifester, dans l'exercice de ses fonctions, ses opinions religieuses. »

« Le fonctionnaire traite de façon égale toutes les personnes et respecte leur liberté de conscience et leur dignité. »

« Il appartient à tout chef de service de veiller au respect de ces principes dans les services placés sous son autorité. Tout chef de service peut préciser, après avis des représentants du personnel, les principes déontologiques applicables aux agents placés sous son autorité, en les adaptant aux missions du service. »

« La déontologie complète le droit en s'adressant d'abord à la manière de traiter très concrètement les questions de la vie professionnelle. Elle est une étude des comportements en situation et favorise la réflexion sur nos modes d'action et de réaction. C'est pourquoi le droit et la déontologie se complètent, le premier fixant le cadre général et la seconde fixant les modalités réelles de l'activité professionnelle, constituant ainsi les normes communes de la pratique de nos métiers. »

Monique SASSIER, médiatrice de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur

PRIORITE 1 : FORMER LES ÉQUIPES POUR REpondre AUX BESOINS DES ÉLÈVES

« Les articles 43 à 45 de la loi pour une École de la confiance consacrent l'homogénéité, sur l'ensemble du territoire, de la formation initiale des professeurs, condition essentielle de l'élévation du niveau général des élèves. ...

- Pour le second degré : au moins 45 % des temps de formation seront consacrés aux disciplines et à la maîtrise des savoirs fondamentaux, 30 % dédiés aux stratégies d'enseignement et d'apprentissage efficaces, à l'évaluation et à la gestion de classe, au moins 15 % seront dédiés à la recherche et 10 % réservés aux contextes et innovations propres à chaque institut.

(...)

Développement durable : ces enjeux éducatifs sont intégrés à la formation des enseignants et des personnels d'encadrement au niveau national comme au niveau académique par le biais de ressources éducatives et d'un travail partenarial avec les collectivités territoriales, les associations et les différents services de l'État. »

OBJECTIF 1 : PENSER EN ÉQUIPE LES BESOINS EN FORMATION ET EN ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS

Le travail d'équipe -appelé ici « *collectifs professionnels : comme le conseil pédagogique, les conseils d'enseignements, ou tout autre moments moins formels - doit permettre de construire une action professionnelle éclairée et favorable aux apprentissages des élèves* »¹.

S'appuyant sur les missions fondamentales de nos métiers, nous devons encourager les formations d'initiative locale dans et hors établissement. Par exemple, en demandant chaque année des ANT (aides négociées territoriales). Elles peuvent être pensées au niveau du district, en inter-degré notamment avec le collège pour l'accueil des élèves de secondes. Il s'agit de construire des ressources collaboratives et de permettre le partage de pratiques.

Les coordinateurs des disciplines, notamment avec l'appui du professeur documentaliste peuvent créer un fonds documentaire professionnel sur les attentes institutionnelles et disciplinaires et en fonction des besoins des personnels. Cette nécessité de mutualiser a pour objectif :

1. D'élargir ses connaissances et compétences professionnelles,
2. De réduire le coût en termes de quantité de travail, il ne sert à rien de réinventer ce qui existe déjà !

Le lycée compte différents référents : ouverture européenne et internationale, ouverture artistique et culturelle, cordées de la réussite, décrochage, développement durable, égalité fille/garçon, valeur de la république, assistants de prévention, numérique, vie lycéenne. Ils doivent permettre de faire remonter les besoins, notamment en formation, les demandes de documentation ou d'abonnement, les films libres de droit par exemple. Ils participent activement à différentes instances, notamment au CVL pour faire remonter également les besoins des élèves.

¹ AZZIZ JELLAL

Les référents sont un appui précieux pour les personnels pour les aider à construire des actions relatives à leur mission dans ses aspects organisationnels, financiers et de communication. **Il est donc important de donner davantage de visibilité aux référents et à leurs missions.**

Des pistes d'Actions

Contribution de l'équipe d'Anglais

Développer les compétences des enseignants dans une autre discipline, donner comme modèle aux élèves l'adaptabilité, la collaboration.

Sensibiliser tous les acteurs à la vigilance de qui entre et par quel accès (loge, cuisine). La sécurité est l'affaire de tous.

Les personnels peuvent également être formés en interne sur les spécificités de l'établissement : formation sur l'utilisation des extincteurs et leur emplacement.

La gestion, pour le personnel qui intervient à l'accueil, de la nouvelle centrale SSI.

Madame Brahmi, infirmière scolaire, a proposé une formation interne pour l'injection de l'Anapen.

Bulletin d'information du référent par période vacances à vacances 1 page.

Page dédiée sur le site.

Mémo pour le Bilan pédagogique du CA

OBJECTIF 2 : CONSOLIDER LES USAGES DU NUMERIQUE

L'usage du numérique doit être simplifié, maîtrisé et facilitateur dans la pratique de chacun. Il ne doit pas être un outil subi.

L'espace parents est à disposition des élèves et des familles pour effectuer leurs démarches. Les parents peuvent être accompagnés en cas de difficulté. En raison du contexte sanitaire, les démarches devraient également pouvoir se faire à distance (inscriptions, demandes d'aides).

Afin de lutter contre la fracture numérique, il est nécessaire de recenser les difficultés (connexion, matériel...) dès les premiers jours de la rentrée scolaire. Le lycée pourrait dans certains cas prêter du matériel. La région Ile de France équipe tous les élèves et professeurs de la seconde à la terminale depuis 2019, et dans certains cas les étudiants de post-bac. Ces équipements de marque UNOWHY sont distribués par la Poste à chaque élève. Une appropriation de ces matériels est nécessaire, et une information claire permettra à chacun de savoir à qui s'adresser en cas de problème matériel ou logiciel.

La certification numérique PIX doit être mise en place pour tous les élèves de terminale et du supérieur à partir de 2022. L'implication de chaque enseignant est nécessaire pour préparer ses élèves à la certification. Une concertation est nécessaire et des formations seront organisées chaque année par une « équipe PIX ».

L'écran d'affichage numérique est un moyen de communication qui doit être utilisé par les personnels (vie scolaire, secrétariats, affichage des calendriers pour la bourse, les documents à rendre pour l'orientation, les menus) afin de faire circuler les informations importantes. Une réflexion est nécessaire pour en implanter dans tous les bâtiments.

Des pistes d'Actions

Tous les agents territoriaux ont été dotés en tablette, une formation à l'utilisation de l'ENT est envisageable pour une communication interne.

Eventuellement une séance de sensibilisation à l'usage des parents pour appréhender l'ENT et la nécessité d'activer son compte pour ceux qui en auraient besoin, éventuellement par les parents d'élèves ?

Permettre à chacun de pouvoir maîtriser les matériels et outils, en créant des infographies claires.

Faire vivre la communauté « Ressources TICE » créée sur l'ENT, avec les rubriques (Wiki, Blog, Forum) nécessaires aux enseignants afin de s'approprier les outils.

Mettre en place un groupe de professeurs volontaires disponibles pour expérimenter des outils TICE, et former un maximum de collègues sur ces outils. Ces professeurs peuvent devenir des référents identifiés au sein de la communauté, avec différentes étiquettes : utilisation de l'ENT, Pearltrees, Moodle, solutions en visio, eTwinning, etc...

Etablir une liste de ressources testées et validées pour chaque usage du numérique éducatif, afin de limiter la multiplication des outils, d'uniformiser les usages et ainsi optimiser la continuité pédagogique.

PRIORITE 2 : RENDRE LE LYCÉE ATTRACTIF PAR LA QUALITÉ DE SA « PROFESSIONNALITÉ² »

OBJECTIF 1 : ACCENTUER LA LISIBILITÉ ET LA VISIBILITÉ DU LYCÉE EN DEFINISSANT LES RÈGLES DE COMMUNICATION ET D'ACCUEIL QUI REPONDENT A TOUTES LES ATTENTES

En tant que service public, le lycée se fixe pour objectif d'améliorer le service à l'utilisateur concernant l'information, la communication et les procédures, sans dégrader les conditions de travail des personnels.

La réflexion des *collectifs professionnels* -personnel territorial, direction, services administratifs, service de la vie scolaire, enseignants, personnels de laboratoire- sur la définition, en termes de procédures, des missions et des rôles de chacun doit être partagée avec les familles et les élèves.

Par exemple, l'ENT du lycée est un extranet professionnel, pourtant il est ouvert aux usagers. Très souvent il remplace le carnet de correspondance utilisé jusqu'alors pour la communication avec les familles. Cet outil de travail permet désormais une communication sans filtre.

Une structuration forte de communication peut lever bien des écueils. Elle participe à la visibilité des valeurs, des objectifs, des actions et du fonctionnement du lycée. Elle contribue également à la lisibilité du positionnement de chacun des membres de la communauté éducative.

Il est nécessaire d'accentuer la collaboration des services administratifs et d'éducation afin de fluidifier le suivi des situations des élèves et ainsi répondre aux différentes interrogations des familles, les alerter sur leurs droits et les échéances des différents calendriers à tenir (demandes d'aides, orientation...). La structuration de ce travail collaboratif doit être accompagnée.

Il appartient également à cet objectif de faire en sorte que le lycée soit connu et reconnu pour ses spécificités. Il peut être question par exemple de : définir une charte graphique et des procédures communicationnelles communes ; de repenser le site internet (vitrine extérieure du lycée) ; d'ouvrir nos événements ponctuels comme les journées portes ouvertes ou les forums des métiers en centrant nos actions sur nos spécificités : sur le modèle de la cérémonie des 100 ans par exemple.

Des pistes d'Actions

Structurer l'accueil téléphonique : Réaffirmer et afficher le protocole pour les agents à l'accueil qui contacter, pour quel sujet

Afficher des plans, panneaux directionnels

Amplifier la communication grâce à des outils supplémentaires de l'ENT : frise chronologique, actualités, blogs...

Organiser des réponses systématiques aux courriers papiers ainsi qu'au mail ce.0940121w@ac-creteil.fr

Dès la seconde, présenter la filière STL dans les établissements alentour (Condorcet, Berthelot...) et les possibilités post-bac offertes au lycée.

Propositions émanant de l'équipe de professeurs en charge des enseignements de théâtre

Mettre en évidence les savoirs, compétences travaillées en spécialité et option, éclairer la collectivité scolaire du lycée d'Arsonval, les élèves, les parents d'élèves sur ce qui s'y fait afin d'assurer le rayonnement de ceux-ci au sein du lycée : - prolonger voire amplifier les présentations de travaux au sein du lycée : ponctuelles, exceptionnelles ou ritualisées, courtes ou longues ; - pérenniser les rencontres entre élèves, les mini-stages ; - participer aux JPO voire aller à la rencontre des parents d'élèves de 3^e ; - présentations publiques à reprendre lorsqu'elles seront rendues possibles parce qu'elles déterminent très souvent l'inscription.

² Référence aux aspects techniques, spatiaux, organisationnels, ...

Les élèves souhaiteraient plus de parents observateurs (plutôt que dans l'action)

Engager une réflexion sur les instances et leurs missions, notamment le conseil de classe. La restitution au parents le rôle du professeur principal. Définir également la communication avec le PsyEn et le CIO.

Une refonte du site web est nécessaire. A ce jour le site est statique avec des pages html écrites par le référent numérique. A terme, un CMS doit être installé avec une ergonomie et une charte graphique décidée en comité numérique, et des contributions émanant de tous les personnels de l'éducation : information sur les filières, JPO, actualités, clubs, initiatives citoyennes...

Pistes SVT :

Renforcer les liens et la connaissance mutuelle entre toutes les implantations

Organiser des événements conviviaux qui rassemblent l'école dans ses différentes implantations (journée « portes-ouvertes », éco-jardin)

Créer des espaces et des temps partagés de détente et de convivialité.

Favoriser les projets interdisciplinaires ou interclasses.

Valoriser les talents des membres de la communauté éducative, notamment par l'affichage, le journal...

OBJECTIF 2 : POURSUIVRE LES AMÉNAGEMENTS DES ESPACES ET DEFINIR LEURS USAGES

Il s'agit de mettre les moyens pédagogiques optimaux à disposition des élèves et des enseignants dans le cadre et les contraintes organisationnelles du lycée d'Arsonval.

Afin que le lycée soit accueillant, qu'il favorise la cohésion chez les élèves, et qu'il garantisse également la sécurité de tous, il est important de proposer suffisamment d'espace et d'activités. L'aménagement du lycée aussi bien des locaux que du parc est également un enjeu de réussite scolaire à prioriser. Ainsi, trouver des espaces et déterminer des lieux possibles pour que les élèves coopèrent et travaillent en autonomie est indispensable.

De la même façon, pour favoriser le bien-être des personnels au travail et encourager le travail collaboratif nous devons repenser les espaces, la salle des agents, la salle des professeurs.

L'objectif est de poursuivre les aménagements des espaces pour créer de l'émulation dans le travail mais également pour permettre de se détendre et se poser.

Des pistes d'Actions

Salle de repos des agents

Aménagement du parc

Aménagement cafétéria

Compte-rendu de la réunion CVL du 09/02/2021

La réunion s'est ensuite terminée sur une brève discussion sur l'aménagement du parc (bancs et tables de pique-nique, parking à vélo...)

Propositions émanant de l'équipe de professeurs en charge des enseignements de théâtre

La salle de travail et de spectacle a besoin de s'équiper encore pour permettre un travail authentiquement théâtral.

Augmenter le nombre de places assises et en mange debout dans la cafet' avec poubelles de tri

Redéfinir l'accès et l'usage du coin MDL

Pistes SVT :

Faire du lycée un espace de rencontre en accueillant chacun en vue de son intégration à la communauté éducative est un impératif social. Ainsi, nous devons faciliter l'intégration des nouveaux personnels, des élèves et de leurs parents.

Pour les élèves cela pourrait prendre la forme d'un parcours d'accueil et des entretiens individuels d'intégration en 2nde ; de partenariat avec les parents d'élèves pour construire, dans un climat de confiance, davantage de projets communs et préparer les parents correspondants à leur fonction comme le forum des métiers ; de proposer des temps d'échanges et de partage autour des thématiques telles que la laïcité, la semaine de l'olympisme et du paralympisme.

Proposition SI :

En favorisant l'implication des parents
En améliorant la communication interne et externe.

Implication plus grande et plus constructive des familles.
Présence des parents dans les différentes instances de l'établissement.

Réunions parents professeurs.
Portes ouvertes.
Faire évoluer et mettre à jour le site lycée et / ou l'E.N.T.

Remerciements à toute la communauté éducative et aux contributeurs

Mme Isabelle AQUIOUPOU, enseignante de hist geo,
M. Frederic ARMAND, enseignant de svt, coordinateur de SVT,
M. Roger AUBRY, Agent Région,
M. Emmanuel AUCLAIR, enseignant de mathématiques, membre élu du CA,
Mme Sophie AUSSEL, enseignante d'anglais,
M. Allesan BAH, Personnel de laboratoire,
Mme Pascale BALLAND, enseignante de mathématiques, coordinatrice de Mathématiques,
M. Vincent BEAUGENDRE, Secrétaire de direction,
Mme Severine BELDJOUTI-BOCKLER, enseignante de physique/chimie,
Mme Amina BELHADJ, Agent Région,
Mme Eva BELLAICHE, Assistante d'éducation,
M. Olivier BELLOT, enseignant de physique/chimie,
Mme Valerie BENAZET SERIN, enseignante d'allemand,
Mme Eden BENSIMON, membre CVL Elève,
M. Pierre-david BENSIMON, enseignant de anglais,
M. Abdel nacer BERRAHAL, Personnel de laboratoire,
M. Marius BERTIN, enseignant de si,
Mme Sylvie BESSE, enseignante d'espagnol,
Mme Christine BESSIERE, enseignante de EPS,
M. Aurélien BEUF, enseignant de physique/chimie,
M. Thibault BLANCHARD, enseignant de physique/chimie,
M. Vincent BLIN, enseignant de lettres, Référent lutte contre le décrochage scolaire, coordinateur de Théâtre,
Mme Camille BONNET, membre CVL Elève,
M. Alain BONTEMPELLI, enseignant de mathématiques,
Mme Alexandra BORELLI, Assistante d'éducation,
Mme Sabrina BRAHMI, Infirmière,
Mme Alice BRISAC, enseignante de svt,
M. Jean-Antoine CALISTI, Proviseur,
Mme Yasmine CAMARA, membre CA Région,
Mme Laurence CARTIER-LEMORE, Personnel de laboratoire,
Mme Murielle CHARNLEY, enseignante de anglais,
M. Géraud CHASSAGNE, membre CVL Elève,
M. Henri CHASSAGNE, Vice-Président du CVL,
Mme Colombe CIPRIANI, Secrétaire,
M. Farzad COMPANI, enseignant de mathématiques,
M. Nicolas CORMIER, enseignant de philosophie, coordinateur de Philosophie,
Mme Claudine CORNELOUP, enseignante de hist geo, coordinatrice d'Histoire-Géographie, membre élu du CA,
Mme Sylviane CRONIDAS, Secrétaire de scolarité, membre élu du CA,
Mme Elodie CUGNIERE, enseignante de e.p.s., Référente Génération 2024, coordinatrice de EPS,
M. Arthur DA SILVA, enseignant de e.p.s.,
M. Jean-François DAGOIS, membre CA Parent,
Mme Irmine DECORDE, Agent Région,
Mme Victoire DELAR, Agent Région,
Mme Anaïs DELAVAQUERIE, membre CVL Sup Elève,
M. Kellian DELOR, Personnel de laboratoire,
Mme Anne-Laure DELORD, enseignante de anglais, Enseignante Référente à l'Action Européenne et Internationale, coordinatrice de Langues, membre élu du CA,
Mme Nathalie DEMAREST, enseignante de hist geo,
M. Manuel DIEUDONNE, enseignant de philosophie,
Mme Jeanne laure DORMIEUX, enseignante de physique/chimie, Référente accréditation Erasmus+,
Mme Olivia D'OVIDIO, enseignante de ses, membre élu du CA,
M. Eric DREVAULT, enseignant de biochimie,
Mme Marie DUBAR, enseignante de svt, Référente Nouvelle cordée de la réussite,
M. Stephane DUGAUQUIER, enseignant de physique/chimie,
M. Leo EBEL, Personnel de laboratoire,
M. Agathe ETILE SCHAFF, Assistante d'éducation,
Mme Marie FABULAS, Agent Région, membre élu du CA,

M. Yoann FEY, enseignant de physique/chimie,
Mme Corinne FINDELING, enseignante de physique/chimie, membre élu du CA,
Mme Emilie FONTENEAU, membre CVL Sup Elève,
M. Alexis FORAY, enseignant de e.p.s.,
Mme Anne-Sophie FOURNIER-BOGUCKI, enseignante de svt,
Mme Fabienne FUSTEC, CPE, Référente Vie lycéenne,
Mme Sahondra GALLOT, Personnel de laboratoire,
Mme Camille GAMBINI, enseignante de physique/chimie,
M. Guillaume GARCIA, enseignant de physique/chimie, coordinateur de Physique/Chimie, membre élu du CA,
Mme Zoé GARDETTE, membre CA + CVL Elève,
M. Pascal GENEAU, CPE, Référent Egalité fille-Garçon,
Mme Camal GEORGES-NAOUDA, Agent Région,
M. Pierre GIBBE, membre CA Parent,
Mme Virginie GOURDON, enseignante de lettres,
Mme Emmanuelle GRASSER, enseignante de anglais,
Mme Karine GRISOLLET, enseignante d'espagnol,
Mme Marie-Christine GRUNY, enseignante de anglais,
M. Maxime GUILLON, enseignant de physique/chimie,
M. Baptiste HADDOU, enseignant de physique/chimie,
Mme Pénélope HADZI-VIDOJKOVIC, membre CVL Sup Elève,
Mme Christiane HAYOUN, enseignante d'espagnol,
M. Christophe HONNORAT, enseignant de physique/chimie, Référente accréditation Erasmus+, membre élu du CA,
Mme Anne-Gaëlle HUET-VOISIN, enseignante de physique/chimie, coordinatrice de Physique/Chimie, membre élu du CA,
Mme Mathilde HURSIN, enseignante de physique/chimie,
M. Yanis IDDIR, membre CVL Elève,
M. Bruno ISSELIN, enseignant de physique/chimie,
Mme Justine JANVIER, enseignante de philosophie,
Mme Isabelle KERHERNE, membre CA Parent,
Mme Khadija KERZALE, enseignante de anglais,
M. Fahres KOUSSA, Agent Région,
Mme Evelyne LAGOUG, Personnel de laboratoire,
M. Edouard LAIDET, Agent Région,
Mme Ilyane LAOUDEDJ, membre CA + CVL Elève,
M. Cyril LE FUR, enseignant de physique/chimie,
Mme Elodie cecile LECHAT, enseignante de biochimie,
Mme Nadia LECUYER, membre CA Région,
M. Thierry LEGAY, enseignant de mathématiques,
Mme Françoise LEYSSENNE, Secrétaire d'intendance,
Mme Pauline LIBERMANN, membre CVL Elève,
Mme Delphine LO RE, enseignante de anglais, membre élu du CA,
M. Rodrigue LOHIER, enseignant de ses,
Mme Elodie LOMBARDO, membre CA Parent,
Mme Corinne LOSNO, enseignante de physique/chimie,
Mme Camille LUTET-TOTI, Assistante d'éducation,
Mme Marie anise MAILLOT, Personnel de laboratoire,
M. Tony MANBOLE, Agent Chef, Assistant de prévention, membre élu du CA,
M. Zakaria MANNI, enseignant de si,
Mme Laure MARIN-PACHE, enseignante de lettres,
Mme Marion MARROT, enseignante de biochimie,
Mme Ketsie MBAKE, membre CVL Elève,
Mme Pauline MEHLHORN, membre CA Elève,
Mme Gloria MENDES, membre CVL Elève,
Mme Cecile MICHAUT, enseignante de lettres,
M. Michel MISSLER, enseignant de mathématiques,
M. Alexandre MOEBS, Proviseur Adjoint,
Mme Emmanuèle MOHIER, enseignante de lettres,
M. Yves MOLVEAU, enseignant de lettres,
M. Alain MONNIER, enseignant de hist geo,
Mme Nicaise MOULIN, Agent Région,
M. Driss NACER, enseignant de electrotec,
Mme Khady NDIAYE, Personnel de laboratoire,
M. Nicolas NEVEU, enseignant de mathématiques,
M. Donara NGUON, enseignant de mathématiques,
M. Jonathan NICOLAS, Assistant d'éducation,
M. Philippe ONESTI, enseignant de si,

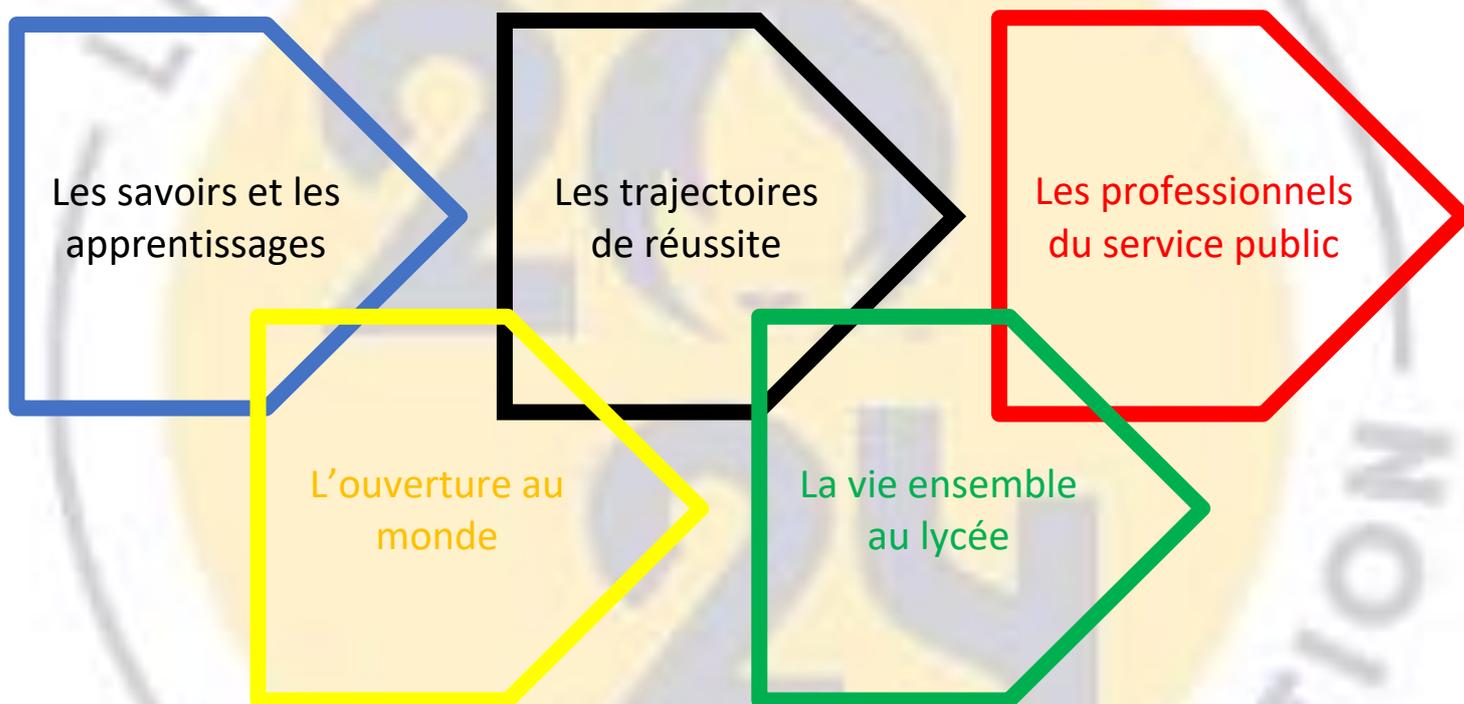
Mme Valerie OUDARD, enseignante de biochimie, coordinatrice de Biotechnologie,
Mme Ahlem OUDJER, enseignante de physique/chimie,
M. Gaétan PAGE, enseignant de ses, coordinateur de SES, membre élu du CA,
Mme Anne PARRAS, enseignante de physique/chimie, membre élu du CA,
Mme Aurelia PELTIER-WELNIARZ, Enseignante documentaliste, membre élu du CA,
Mme Christiane PERRICHOT, Personnel de laboratoire, membre élu du CA,
M. Jean PEYRONNAUD, enseignant de hist geo,
M. Nicolas PIEMONT, enseignant de lettres, coordinateur de Lettres,
Mme Héloïse PIERRIN, Agent Région,
Mme Joanna PIETRUCH, Personnel de laboratoire,
Mme Natacha PLESSIS-TROADEC, Assistante d'éducation,
M. Olivier POCHARD, Personne qualifié CA,
M. Romain PONS, enseignant de mathématiques,
M. Yannick POTTIN, enseignant de si, Assistant de prévention, coordinateur de DDFPT - SI,
M. Tristan POUILLAUUEC, enseignant de mathématiques,
M. Fabien POUSSSEL, enseignant de physique/chimie,
Mme Sylvie PRUDENCE, Agent Région,
Mme Laurence RAVELOMANANTSOA, membre CA Parent,
Mme Benedicte RICHARD, Assistante d'éducation,
M. Gilles ROISIN, Agent Région, Assistant de prévention,
M. Bastien ROLLAND, enseignant de mathématiques,
M. Tony ROSELE, Agent Région,
Mme Marie ROUX, enseignante de hist geo,
M. Jerome SABOT, enseignant de lettres,
M. Nicolas SAETTEL, DDFPT, Référent Numérique,
M. Armand SANANES, enseignant d'espagnol,
Mme Gaëlle SCHMITT, enseignante de mécanique,
Mme Florence SCHOR, enseignante de lettres,
Mme Claire-Marie SIMON, enseignante de physique/chimie,
Mme Sara SOARES, enseignante de anglais,
Mme Cherifa SOUFFI, Secrétaire d'intendance,
Mme Fatoumata SOUMARE, Agent Région,
M. Georges SUBRENAT, enseignant de physique/chimie,
Mme Dominique TEVENIN, enseignante de physique/chimie,
Mme Laura TORRADO FARO, enseignante d'espagnol,
M. M'hana TOUAG, enseignant de mathématiques, membre élu du CA,
Mme Caroline TOUITOU, enseignante de hist geo,
Mme Myriam TRAORE, Personnel de laboratoire, Assistant de prévention, membre élu du CA,
M. Fili UGUNI, membre CA + CVL Elève,
Mme Elodie VALENTIN, Personnel de laboratoire,
Mme Isabelle VALLEE, enseignante de hist geo, Référente ouverture artistique et culturelle,
Mme Mulanah VALOO, membre CVL Sup Elève,
Mme Agnes VANDER HEYM, enseignante de svt, membre élu du CA,
M. Frederic VERGER, enseignant de lettres,
M. Bernard VERNEAU, membre CA Ville,
M. Yves VERHOEVEN, enseignant de edu. Musicale,
Mme Cassandra VIEIRA, membre CVL Sup Elève,
Mme Vanessa VITTET, Adjointe Gestionnaire,
M. Guy-André VIVIES, Chef cuisinier,
Mme Déborah WARGON, membre CA Ville,
Mme Léana ZAOUI, membre CVL Sup Elève,
Mme Djamilia ZIDANI, Agent Région,

* *
*

Ambition
Excellence

Éducation
Respect

Coopération
Solidarité



Lycée d'Arsonval

65, RUE DU PONT DE CRETEIL 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES

Tél : 01 48 83 98 43

Mel : ce.0940121w@ac-creteil.fr

www.lyceedarsonval.fr